

Généralement ensoleillé et nuageux demain dans la région de Québec. Périodes de pluie et nuageux demain dans les régions de Rimouski, Baie-Comeau, Sept-Îles et Gaspé. Détails, page 2



Un caillot au poumon droit de Nixon

LONG BEACH, Californie (AFP) — Le Dr John Lungren, médecin personnel de l'ancien président Nixon, a déclaré hier matin, au cours d'une conférence de presse, qu'un caillot de sang s'était logé dans le poumon droit de son patient, créant ainsi, a-t-il dit, "une situation qui peut être dangereuse". M. Nixon a été admis, lundi, au Memorial Hospital de Long Beach, en Californie, pour le traitement d'une phlébite et pour y subir un examen général.

D'après le Dr Lungren, la présence du caillot dans le poumon droit a été détectée par un test appliqué par un spécialiste en médecine nucléaire. Le Dr Lungren a précisé: "À la suite d'une consultation, hier après-midi et plus tard dans la soirée, avec le Dr Earl Kenneth Dore, directeur du laboratoire de radiotope de l'hôpital de Long Beach, nous avons découvert que M. Nixon a maintenant un embolie dans le champ médian droit du poumon, ce qui peut créer une situation dangereuse mais non pas critique pour le moment".

Avant de faire entrer son patient à l'hôpital, le Dr Lungren avait déclaré qu'il craignait qu'un des deux caillots formés par la phlébite ne remonte jusqu'au cœur ou au poumon. Il avait recommandé à ce moment-là la mise en observation de M. Nixon à l'hôpital. Mais ce dernier avait refusé.

Il a de très bonnes chances de s'en remettre, mais cela prendra quelque temps", a ajouté le Dr Lungren qui a précisé qu'aucune intervention chirurgicale n'était envisagée pour le moment. Le médecin a prescrit l'absorption de remèdes anti-coagulants par voie buccale et intraveineuse. Le traitement devrait se poursuivre jusque vers le milieu ou la fin de la semaine prochaine au moins. Au moment de son admission, lundi matin, à l'hôpital, l'ancien président ne s'attendait pas à y rester plus longtemps que la fin de cette semaine.

L'ex-député Dumont est rapporté disparu

L'ex-député créditiste à l'Assemblée nationale, M. Bernard Dumont, a été rapporté disparu par sa famille, hier soir. Il demeurait à Saint-Vallier de Bellechasse et il avait été gravement blessé dans une collision, il y a quelques années.

Né le 16 janvier 1928, M. Dumont mesure cinq pieds et 10 pouces et il pèse 175 livres. Il a les yeux bleus et les cheveux bruns.

Sa disparition a été signalée au poste de la Sûreté du Québec à Montmagny, vers 21h30, hier soir. Au moment de son départ de chez lui, M. Dumont portait un gilet brun, un pantalon gris et des bottes de feutre.

M. Dumont a été élu député créditiste à Ottawa en 1962 pour représenter le comté de Bellechasse et en 1968, comme représentant de la circonscription de Frontenac. Le 29 avril 1970, il se faisait élire député créditiste de Mégantic, à l'Assemblée nationale.

Achetée à \$19,500... elle lui coûte \$27,000



par Louise PICARD

Un groupe d'acheteurs du quartier les Saules ayant signé, il y a un peu plus d'un an, une promesse d'achat leur permettant de se rendre acquéreur d'une maison unifamiliale, devront sans doute renoncer à l'unique chance qu'ils avaient de devenir propriétaires.

Le coût des maisons qui se situait entre \$18,500 et \$20,000 a, depuis, été augmenté de telle sorte qu'ils devront maintenant déboursier de \$5,000 à \$9,000 de plus pour en prendre possession.

Parmi ce groupe de 27 acheteurs qui attendent depuis plusieurs mois la livraison de leur maison, près de la moitié ont déjà annulé leur promesse d'achat. Aucun montant, versé en guise de dépôt, n'a encore été remboursé et ils ne le seront que lorsque leur maison

aura été vendue à d'autres acheteurs.

Quant aux autres qui qualifient ces nouvelles offres d'achat d'exorbitantes, ils ont atteint, depuis longtemps, le comble de la frustration, de la colère et de l'écœurement.

Ce projet d'ensemble résidentiel, mis sur pied, il y a près de deux ans, par la compagnie Angers & Parent, avait été laissé en plan, à la suite de difficultés financières de la compagnie.

Une proposition de faillite avait été faite en janvier dernier par M. Yvan Latouche, homme d'affaires de Québec, qui faisait l'acquisition de la défunte compagnie pour former la Cie C.A. Parent Inc. Fervent adepte de la théorie de "la capitalisation sur l'inflation", M. Latouche estime que cette pratique, reliée au

(Suite à la page 6, 3e col.)

L'ACM accable la FTQ et Cournoyer

par Gilles BOIVIN

Dans un mémoire complet et explosif, l'Association de la construction de Montréal (ACM) a multiplié, hier, les accusations d'extorsion, d'intimidation et de violence à l'égard de la FTQ et a porté contre le ministère du Travail des accusations qui pourraient avoir une lourde conséquence politique pour le ministre Jean Cournoyer.

Témoignant devant la Commission d'enquête sur l'exercice de la liberté

syndicale, l'ACM n'a pas manqué d'étonner tant les commissaires que les observateurs présents, par le caractère des accusations graves qu'elle portait et la précision avec laquelle elle décrit certaines situations.

Cette association patronale a carrément soutenu, à la grande surprise des commissaires, que le ministre du Travail avait invité certains entrepreneurs à négocier des ententes qui, bien qu'illégales dans le cadre

de la loi actuelle, recevraient la sanction législative.

Le directeur des relations de travail de l'Association patronale, M. Jean-Yves Gagnon, a indiqué que le ministre Cournoyer avait promis aux entrepreneurs qui signaient des "mini-ententes" sur la question de l'indexation des salaires, que ces ententes seraient par la suite légalisées.

"Maintenant, ces entrepreneurs attendent que ces négociations illégales soient légalisées", a poursuivi le porte-parole de l'ACM, qui avait recommandé à ses membres de ne pas rouvrir les négociations sur l'indexation et de s'en tenir au décret.

On se souvient que, la semaine dernière, un juge de la Cour supé-

Autre nouvelle à la page 3

Le ministre dispose à témoigner

MONTREAL (PC) — Au cours d'une conversation téléphonique, M. Jean Cournoyer a déclaré au juge Robert Cliche, mardi, qu'il était disposé à témoigner devant la Commission d'enquête sur la construction, si on le croyait nécessaire.

Cette démarche du ministre du Travail survient à la suite des divers témoignages et mémoires entendus par les commissaires depuis 10 jours et qui remettent en cause, à des titres et degrés divers, les décisions et les gestes du ministre.

Il se fait accuser par la CSN de complaisance coupable envers la FTQ, tandis que les patrons l'accusent de jouer dans leur dos en faveur des travailleurs.

Bouleversé par la tournure des événements, M. Cournoyer en a discuté avec le juge Cliche. Il lui a fait savoir qu'il n'aurait pas besoin de citation, qu'il n'a pas l'intention de se défilier et qu'il est prêt à témoigner, si la commission le juge à propos.

Une difficulté réside dans le fait que c'est M. Cournoyer qui a créé la commission, qui doit lui faire rapport. Doit-il alors intervenir de quelque façon dans un travail que, à titre de ministre, il sera appelé à évaluer dans quelques mois?

rieure, le juge Vallerand, avait déclaré illégales ces mini-ententes sur l'indexation des salaires.

Par ailleurs, l'ACM soutient qu'elle a accepté de participer aux négociations illégales de 1973 parce que le ministre avait également promis de légaliser la chose si les parties en venaient à une entente.

C'est d'ailleurs ce qu'il fit en adoptant le bill 9, qui modifiait les règles de représentativité patronale et syndicale et permettait à la FTQ, alors majoritaire, de négocier seule le décret de la construction avec les associations représentant la majorité patronale.

Une attitude générale

Au commissaire Brian Mulroney, qui s'inquiétait de la portée des attaques contre le ministre du Travail et soulignait les difficultés auxquelles doit faire face un ministre du Travail dans la situation actuelle au Québec, l'ACM a soutenu qu'elle s'en prenait surtout à (Suite à la page 6, 1re col.)



La GRC craint une infiltration de la pègre

OTTAWA (d'après PC) — La divulgation au grand public de documents où la GRC exprimerait des craintes que sa division de sécurité soit infiltrée par des éléments du crime organisé demeure toujours possible.

Cette possibilité persiste en effet même si, hier, deux anciens sergents de la GRC ont renoncé à un appel en Cour suprême à qui ils auraient demandé d'exiger le dépôt de documents afin qu'elle puisse examiner le bien-fondé de leur congédiement survenu en décembre dernier.

Ce sont parmi les documents obtenus par la Cour que se retrouveraient certains dossiers faisant état de craintes de la GRC.

En dépit du revirement des deux appelants, la Cour suprême conserve les documents qu'elle a réussi à obtenir même si le procureur des demandeurs Me Arthur Campeau a fait valoir qu'ils devaient maintenant être remis à la GRC.

Le juge A. L. Thurlow a rejeté les arguments de Me Campeau et la Cour suprême a refusé hier de rendre les documents jusqu'à ce qu'elle ait interprété les règles qui devraient s'appliquer.

Pour sa part, le représentant du ministère public, Me Ivan Whitehall, a alors déclaré que si le tribunal en venait à la conclusion qu'il ne pouvait remettre les documents, il devrait accorder une période de temps pour faire appel de sa décision et cela avant que ne soit accordée la permission de publier le dossier.

Hier, le Toronto Star mentionnant des sources fiables, avait affirmé que les documents feraient état des faits suivants:

— La GRC craint d'être infiltrée et même utilisée par le crime organisé;

— au moins deux agents des services secrets militaires américains auraient séjourné au Canada pendant plusieurs mois menant des opérations pour le compte de Washington avec l'appui au moins tacite de la GRC;

— qu'il aurait été fait usage illégal d'écoute électronique même auprès des secteurs de la société qui échappent habituellement à de telles pratiques.

De plus, selon le Toronto Star, une partie des documents secrets indiquent qu'un, sinon deux, des agents congédiés ont piloté les agents secrets américains à Montréal où ils devaient remplir une importante mission. Aussi, les deux agents, selon le Star, ont reçu des permis spéciaux de ports d'arme pour se défendre contre les représailles que leur travail aurait pu leur attirer.

Le procureur des appelants, Me Campeau, qui a pu prendre connaissance des documents déposés, a soutenu, hier, que les rapports de presse disant que le dossier citait deux agents secrets américains pouvaient être justes.

Au sujet de la mention d'opérations clandestines des services secrets militaires américains, Me Campeau a déclaré aux journalistes que les documents n'en traitaient pas même s'ils pouvaient faire allusion à une opération commune qui aurait impliqué les services secrets américains et la GRC.

Affirmant ne pas savoir de quel service il s'agissait, Me Campeau a (Suite à la page 6, 5e col.)



Le document de Morin, page 5

programmer l'avenir", a aussi dit l'expert en matière constitutionnelle du PQ en réponse aux nombreuses questions des journalistes.

Ce document, attendu déjà depuis plusieurs semaines, fera maintenant l'objet de discussions de toutes sortes au sein du Parti québécois

La souveraineté au vu et au su de tout le monde (Morin)

par Gilbert ATHOT

Un gouvernement péquiste devra faire l'indépendance le plus tôt possible après son accession au pouvoir, mais de "façon démocratique". Ce qui implique la possibilité qu'une deuxième élection générale ait lieu avant la réalisation pratique de la souveraineté.

C'est du moins l'idée de base qui se dégage d'un document d'une dizaine de pages, intitulé "L'accession démocratique à la souveraineté", que l'auteur, M. Claude Morin, un ancien sous-ministre aux Affaires intergouvernementales, a rendu public, hier, à Québec, avec l'autorisation des dirigeants du Parti québécois, mais sans vouloir préjuger de l'avis de ces derniers.

Selon M. Morin, "cette façon est plus partagée par l'ensemble de la population" que la méthode actuelle,

contenue dans le programme du parti et qui prévoit en quelque sorte un vote final sur l'indépendance.

"L'arrivée au pouvoir du PQ ne suspend pas les règles démocratiques. Les gens aiment mieux voir venir et être consultés en cours de route. C'est la seule façon démocratique de réussir. Faut arrêter de

avant de connaître son sort au cours du prochain congrès annuel, en novembre, puisque l'auteur en propose la transition dans les articles du programme péquiste.

Qui colle à la mentalité

"C'est pourquoi, sans le moins du monde remettre en cause notre option de base, il est essentiel que le parti montre son intention de conduire le Québec à la souveraineté d'une façon qui colle mieux à la mentalité et au milieu québécois et qui soit, de la sorte, plus acceptable à notre population", affirme textuellement M. Morin.

Il précise en conséquence que la souveraineté effective du Québec se situe au terme d'une série de gestes de toute nature (discussions préparatoires avec Ottawa, mise en place de programmes autrefois fédéraux, etc.) qu'il sera administrativement,

financièrement, physiquement et humainement impossible de poser en même temps ou même en quelques mois.

Par ailleurs, il signale que le gouvernement du Québec devra, pendant toute la période s'étendant de l'élection du parti à la réalisation complète de la souveraineté, continuer d'administrer (gérer un budget, faire des lois, résoudre des grèves, etc.).

"La réalisation de la souveraineté ne peut donc être instantanée, ni même très rapide, encore moins brusquée", affirme le candidat défait dans Louis-Hébert en 1973, qui voit toutefois dans cette constatation une raison de plus de l'entreprendre très peu de temps après la prise du pouvoir.

(Suite à la page 6, 4e col.)

à lire

Alcools

Pour faire suite à la sortie du ministre Lalonde contre les commerciaux sur la bière, William Tetley révèle que le Québec s'apprête à imposer des normes plus sévères à la publicité sur les alcools. — page 15

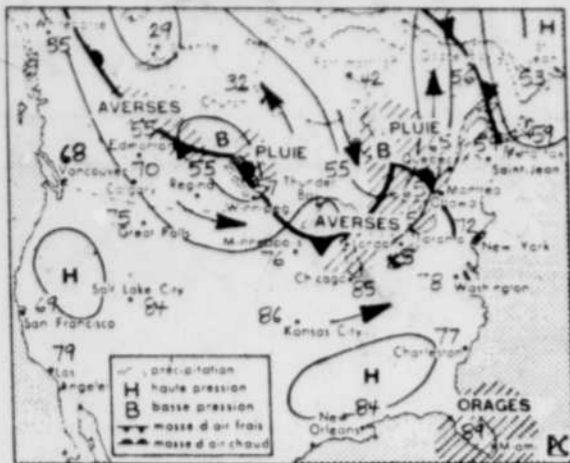
Réhabilitation

Aujourd'hui, dans un deuxième article, Louis Tanguay nous parle du centre de réhabilitation des détenus, à Waterloo, où 100 pensionnaires vivent dans une prison sans clôture. Mais comme le dit l'un d'eux, "il n'y a pas de clôture autour de cette prison, mais il faut se la construire soi-même dans sa tête." — page 3

sommaire

A Québec aujourd'hui	55
annonces classées	68 et 77
Arts et lettres	53 et 55
Bridge	76
Décès	78
Economie-finances	57 et 60
Famille	41 et 43
Mot mystère	68
Mots croisés	73
Page documentaire	5
Patron	74
Sport	25 et 38
Télévision	53 et 78

MÉTÉO



Un peu de soleil

La température devrait demeurer près de la normale dans les prochains jours, et on prévoit même du soleil aujourd'hui pour la région de Québec. Le ciel se couvrira en fin de journée pour se dégager demain mais de façon lente et temporaire. Le même temps prévaut pour toutes les régions de la province. Les chiffres donnent le degré maximum pour aujourd'hui; les autres indications sont bonnes jusqu'au milieu de la journée.

PRÉVISIONS

MONTREAL (PC) — Voici les prévisions régionales pour le Québec et la vallée de l'Outaouais: émises à Montréal par Environnement-Canada pour jeudi avec un aperçu pour vendredi. (Entre parenthèses, degrés Celsius).

Régions de l'Abitibi et de Pontiac-Témiscamingue: devenant couvert avec des averses. Maximum 50 à 55 (10-13 C.). Aperçu pour vendredi, averses.

Régions de Chibougamau, du Saguenay-Lac-St-Jean et de la Haute-Mauricie: généralement nuageux avec quelques averses éparses. Maximum 50 à 55 (10-13 C.). Vendredi, nuageux avec quelques averses.

Régions de Montréal, de l'Outaouais et des Laurentides: ensoleillé, se couvrant par la suite. Maximum 60 (16 C.). Vendredi, plutôt nuageux.

Régions des Cantons de l'Est, de Québec, de Trois-Rivières: généralement ensoleillé avec des passages nuageux en fin de journée. Maximum 55 à 60 (13-16 C.). Vendredi, plutôt nuageux.

Régions de Rimouski, de Baie-Comeau de Sept-Îles et de la Gaspésie: pluie cessant dans la matinée suivie d'un dégagement partiel. Maximum 50 à 55 (10-13 C.). Vendredi, nébulosité croissante.

TEMPÉRATURES

TORONTO (PC) — Voici les températures enregistrées hier dans les principales villes d'Amérique du Nord:

	Min.	Max.
Vancouver	51	68
Edmonton	46	76

Yellowknife	27	31
Regina	45	76
Winnipeg	34	74
Toronto	53	63
Ottawa	44	51
Montréal	40	55
Québec	32	54
Fredericton	26	59
Halifax	40	56
Charlottetown	37	56
Chicago	52	72
Detroit	51	69
Boston	44	56
New York	50	63
Washington	50	72
Miami	80	90
Los Angeles	65	70
San Francisco	52	70

SOLEIL

VENDREDI
Lever 5:33
Coucher 17:34

MARÉE

VENDREDI
Haute 4h40
Basse 12h10
Haute 17h25
Basse 0h20

La page d'histoire

par la Presse Canadienne

1934 — Le Queen Mary, le premier paquebot britannique dont la longueur excédait 1,000 pieds, était lancé il y a 40 ans. Il avait été baptisé à Glasgow, en Ecosse, devant la famille royale. Le géant britannique des mers, d'une jauge de 81,235 tonneaux, arrachait le "Ruban bleu de l'Atlantique" au paquebot français Normandie, quatre ans plus tard, traversant l'Atlantique à une vitesse moyenne de 31,7 noeuds, en quatre jours et demi. En juillet 1952, le paquebot américain United States remportait le fameux "ruban bleu", franchissant l'Atlantique à une vitesse moyenne de 35,59 noeuds, soit 41 milles à l'heure, en trois jours, 10 heures et 40 minutes.

1750 — Naissance de l'amiral Collingwood.

1815 — L'Autriche, la Prusse et la Russie formaient la Sainte-Alliance.

Gare à l'antigel 'Quatre saisons'!

MONTREAL (d'après PC) — Cinq mille gallons d'un produit à base de mazout servant de succédané de l'antigel ont été saisis, mardi, par la section des fraudes commerciales de la police de la CUM.

Ce produit, qui se vendait entre \$3.95 à \$4.95 le gallon, est constitué de mazout, de colorant et d'hydrocarbure et ne coûtait effectivement qu'approximativement 50 cents à produire.

Quant à la saisie, elle a eu lieu aux installations de la compagnie de distribution North American Petroleum, et c'est ainsi tout le réseau de distribution de ce succédané de l'antigel qui a été démantelé.

Selon le lieutenant Gaston Hébert, des poursuites seront intentées contre le fabricant de ce succédané M. Théodore Syrko.

Quant aux distributions, à cause de la complexité de la loi, la police étudie avec ses conseillers juridiques la possibilité de prendre des poursuites contre eux également.

Cette tentative de mettre sur le marché un succédané de l'antigel a été causée évidemment par la crainte d'une pénurie, cet hiver, et par la soudaine hausse de prix de ce produit dans tout le Canada.

Il semble que l'opération aura pu connaître un vil succès puisque 3,000 gal-

lons au moins de cet antigel sont déjà aux mains des garagistes ou ont déjà été vendus à des automobilistes.

La police n'a qu'un conseil à donner: vidangez votre radiateur si vous avez utilisé de l'antigel "Quatre saisons".

L'expertise du produit a été faite par M. Marius d'Amboise, professeur de chimie analytique à l'université de Montréal, à la demande de Jacques Duval, spécialiste de l'automobile au journal La Presse, qui publiait, hier, les résultats

de l'analyse, dans la chronique de M. Duval.

On est venu à la conclusion que ce produit est hautement inflammable et, par conséquent, dangereux. Le produit s'enflamme à une température de 150 degrés F contre 400 degrés F pour l'antigel normal, qui de surcroît peut être mélangé à l'eau, ce qui réduit à presque rien le danger d'incendie. L'antigel "Quatre saisons", lui, ne peut pas se mélanger à l'eau, ce qui signifie qu'il faut en utiliser une quantité double pour remplir le radiateur. L'économie réalisée sur l'antigel

régulier se trouve donc passablement rongée.

De plus, le produit dégage des vapeurs nocives pouvant incommoder les usagers en s'infiltrant dans les canalisations du système de chauffage en cas de fuite. Par ailleurs, le succédané, ayant une très faible viscosité, peut s'attaquer aux conduits du radiateur et à différents points de soudure.

M. Duval termine sa chronique en rappelant qu'il n'existe pas actuellement de produit de remplacement adéquat pour l'antigel classique.

Pensez-y! Le 27 septembre, c'est la fête de Saint-Vincent de Paul. Aidez, ce jour-là, cette Société qui, elle, se préoccupe des démunis 365 jours dans l'année, en lui faisant parvenir vos dons, à 777 des Glacis,

Québec G1R 3R1

merci!

Conseil national de l'UN

(PC) — Le conseil national de l'Union nationale tiendra une réunion à Montréal, dimanche prochain.

La réunion aura lieu de 10 à 16 heures à l'hôtel Reine-Elizabeth, et on s'attend que près de 600 personnes y assisteront dont 336 avec droit de vote.

Au nombre des questions qui y seront étudiées, on note la possibilité de prolonger le mandat du chef intérimaire Maurice Bellemare.

Après la réunion, M. Bellemare donnera une conférence de presse.

simons la contemporaine

place de l'hôtel de ville / place sainte-foy



les gros manteaux

Spectaculaires, d'énormes manteaux chauds dont on a énormément envie de s'enrouler. Points importants: la nouvelle emmanchure basse, les poches et revers majeurs, la ceinture qui répartit l'ampleur.

à gauche — Le manteau croisé en pure laine. Froncé sous l'empiecement. Long pli au dos. Poil de chameau ou marine. \$220.

à droite — Le manteau à dos plissé. Boutonné simplement. Piqué doublement. En pure laine rouillée ou vert forêt. \$200.



Pepin quitte l'hôpital

Le président de la Confédération des syndicats nationaux, M. Marcel Pepin, a quitté, hier, l'hôpital Saint-Sacrement où il avait été admis, lundi, à la suite d'un accident de la circulation. Il devra cependant demeurer au repos complet jusqu'à la semaine prochaine.

Un communiqué de la CSN indiquait que les radiographies ont révélé un traumatisme à la quatrième vertèbre cervicale.

Dans un autre communiqué, on apprenait que le vice-président Claude Girard était toujours au service des soins intensifs de l'institution, mais que les médecins signalaient une légère amélioration dans son cas.

Quant au vice-président Norbert Rodrigue, il a pu quitter l'hôpital, dès lundi après-midi, et rentrer à son domicile.

Les trois membres de l'exécutif de la CSN demeurent à Montréal, mais se trouvaient à Québec pour aller témoigner devant la commission Cliche qui enquête sur la liberté syndicale.

Création d'un parti fédéraliste

HULL (PC) — Un entrepreneur en construction de Gatineau a annoncé son intention de former un nouveau parti politique fédéraliste au Québec.

M. Roland Lachapelle a expliqué qu'il lançait le Parti populaire à cause de la faiblesse croissante des autres formations politiques.

Agé de 54 ans, M. Lachapelle dévoilera le programme du PP à Montréal, le 27 novembre.

Courrier de la deuxième classe - Enregistrement No 1206.

LOCAL À LOUER

Plaza St-Louis
Boul. Kennedy, Pintendre, Cté Lévis
Dernier local à louer 25' x 75'
Idéal pour magasin, restaurant, pharmacie, tabagie, etc.
Informations: M. Bouchard
837-5873 837-5649

1974: 5e ANNIVERSAIRE

CONSULTEZ UN SPÉCIALISTE POUR L'ACHAT DE VOTRE AMÉUBLEMENT



YVON ST-GELAIS INC.

• AMÉUBLEMENTS SOUS CONTRATS
• CONCIERGERIES • HOTELS-MOTELS
• MAISONS MOBILES • Etc. ... (Plan de location)
MENAGES COMPLETS
QUALITE • PRIX • SERVICE
1,020, BOUL. DES CAPUCINS - QUEBEC 3
Tél.: 525-4671

MONARCH • MONTCALM • MONARCH

Bienvenue!



Je vous attends à compter d'aujourd'hui le 26 septembre. Venez me rencontrer, je pourrai vous conseiller le meilleur achat dans la collection de nos nouveaux modèles 1975. La Monarch sera de la partie!

Albert Boissinot
ALGÈRE C. BOISSINOT
Directeur Général



OUVERT TOUTS LES SOIRS
901, 1re AVENUE, Qué. 3
529-2131

COUGAR • COMET • CAPRI • MARQUIS • MONTCALM • MONARCH • BOBCAT • MONTEGO • CAMIONS FORD • MARK IV

M. Masse ne quitte pas son parti

par Donald DOYLE
du bureau du Soleil
OTTAWA — Même s'il quitte le Canada pour une période d'au moins deux ans, Marcel Masse n'en abandonne pas pour autant le Parti progressiste-conservateur.

Il est venu faire ses adieux, hier, au chef Robert Stanfield et il a profité de l'occasion pour affirmer qu'il rejoindra les rangs des militants conservateurs dès son retour au pays.

Environ 24 heures avant de quitter le Canada pour la Haute-Volta, dans le cadre du Programme de développement des Nations unies, M. Masse a voulu effectuer une visite de courtoisie à Ottawa et confronter avec son ancien chef quelques idées concernant le Québec et l'avenir du parti dans cette province.

Dans l'optique de cet ancien ministre dans les cabinets Johnson et Bertrand, il ne fait aucun doute que l'avenir des conservateurs québécois devra nécessairement passer par la création d'une part à l'échelle provinciale.

D'ailleurs M. Masse est convaincu qu'un des problèmes fondamentaux du PC se situe justement au niveau de son image. Pour une multitude de raisons à caractère historique, le parti projeté une très mauvaise image auprès de couches importantes de la population québécoise.

Dans cette veine, M. Masse n'aurait-il pas mieux fait de rester dans sa province et travailler à construire ce parti? Sa réponse est brève: Non, dit-il, il y en a plusieurs qui sont capables de le faire.

Effectivement, son absence pourrait peut-être aider, car la création de ce parti implique une espèce de fusion entre le Ralliement chrétien, l'Union nationale et l'aile fédérale du Parti conservateur. Or, il est de notoriété publique que M. Masse n'est pas très bien vu dans tous ces milieux, en particulier du côté de l'Union nationale et de son chef intérimaire, M. Maurice Belle-mare.

Quoi qu'il en soit, M. Masse abandonne la politique active pour deux ans et il aura amplement de temps en Afrique pour réfléchir sur son avenir.



Ce n'est sûrement pas la situation économique mondiale qui a fait tant rire le premier ministre Trudeau, à gauche, et le ministre canadien des Finances, M. John Turner, hier, à l'ouverture de la conférence des ministres des Finances du Commonwealth, à Ottawa.

Le Commonwealth rejette la prise de position américaine

par Jean-Paul GAGNE
du bureau du Soleil

OTTAWA — Les 33 pays représentés à la Conférence annuelle des ministres des Finances du Commonwealth semblaient s'acheminer, hier soir, vers un consensus en faveur d'une solution négociée à l'échelle internationale comme moyen de faire face aux problèmes créés par l'explosion des prix de certains produits, dont le pétrole, la nourriture et les fertilisants.

Telle est du moins l'impression donnée par le secrétaire général du Commonwealth, M. Arnold Smith, au terme de la première journée de la conférence. Ce dernier cependant n'a pas voulu indiquer si un tel consensus avait déjà été réalisé: "Vous le verrez dans le communiqué qui sera publié demain", s'est-il contenté d'affirmer.

Cette approche des pays du Com-

monwealth tranche singulièrement avec les récentes prises de position de MM. Gerald Ford et Henry Kissinger des Etats-Unis.

D'une part, le président américain a déclaré, lundi, à la Conférence mondiale de l'Énergie qui se tient à Détroit: "Les pays souverains ne doivent pas permettre que leur politique ou leur destin soit dicté par des manœuvres artificielles et des déviations des marchés commerciaux internationaux". De son côté, parlant devant l'Onu, le secrétaire d'Etat américain est allé jusqu'à menacer de représailles les pays producteurs; il a affirmé: "Ce qui a monté par décision politique peut descendre par décision politique".

Pour sa part, le ministre canadien des Finances, M. John Turner, s'est refusé à commenter les déclarations de MM. Ford et Kissinger, se bornant à dire qu'il le ferait volontiers

lorsqu'elles auront été exprimées plus clairement.

M. Turner a toutefois précisé que le gouvernement canadien favorisait une approche coopérative aux problèmes de l'approvisionnement pétrolier et des prix de l'or noir.

Selon le ministre qui revient tout juste d'une tournée qui l'a mené à Washington, Londres, Paris et Bonn, il est d'une extrême urgence actuellement d'instituer à l'échelle internationale, c'est-à-dire en collaboration avec les pays producteurs et consommateurs de pétrole, des mécanismes permettant d'éviter les faillites qui menacent présentement de nombreux pays sous-développés non producteurs de pétrole. Les déficits pétroliers se chiffrent entre \$50 et \$60 milliards en 1974.

M. Turner entend bien suggérer la création de tels mécanismes dès la semaine prochaine lors de sa participation aux réunions du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale à Washington.

Un de ses mécanismes serait la création d'un fonds spécial qui réunirait des capitaux à même les surplus de liquidités internationales et les prêterait ensuite à court et à moyen terme aux pays dans le besoin, c'est-à-dire à ceux qui, en raison de lourds déficits de leur balance des paiements, sont incapables d'acheter des produits essentiels à la survie de leurs habitants, tels les produits énergétiques, les fertilisants, les produits alimentaires de base, etc. Selon M. Turner, un tel fonds prêterait à deux taux d'intérêt, soit un taux courant pour les pays riches et un taux nominal pour les plus pauvres. Un tel mécanisme nécessite la collaboration des pays de l'OPEP.

De son côté, M. Arnold Smith s'est abstenu d'entrer dans les détails des mécanismes qui pourraient être mis en place. Il a affirmé qu'ils devraient plutôt émerger d'organisations comme le FMI.

M. Smith n'a toutefois pas rejeté la possibilité d'une prise de position commune des 33 pays du Commonwealth sur ces problèmes, position qui pourrait naturellement influencer à l'échelle internationale et notamment à la réunion du FMI, lequel groupe plus de 100 pays. "Le Commonwealth a déjà adopté dans le passé des prises de position communes, mais ce n'est pas un objectif en soi d'arriver là", a commenté le secrétaire général.

Le Commonwealth est en effet une association essentiellement volontaire, née du vieil empire britannique. Le Commonwealth regroupe des pays très différents, tant par la richesse, la population, la race, la religion, la situation géographique.

C'est surtout un lieu d'échange et de concertation à l'échelle internationale. Le Commonwealth est formé de pays consommateurs de pétrole, sauf un, le Nigéria. Les pays membres ont une population de un milliard d'habitants, dont 700 millions résident dans les pays les plus durement touchés par l'inflation, selon l'Onu.

L'inflation et principalement ses causes, c'est-à-dire les explosions des prix des principaux produits de base, sont le principal thème de la conférence.

M. John Turner préside les délibérations de la conférence. Vingt-sept ministres des Finances sont présents. L'absence la plus remarquable est celle de M. Denis Healey, chancelier britannique de l'Échiquier, qui est actuellement en campagne électorale.

Parlant à la séance inaugurale, hier matin, le premier ministre, M. Trudeau, a invité les participants à la coopération et à la confiance en soi. "La confiance, a dit M. Trudeau, représente l'un des éléments essentiels du système économique international. Peut-être, représente-t-elle l'élément-clé du système monétaire international."

La paix règne, à la base, dans la construction

par Gilles BOIVIN

La Commission d'enquête sur l'exercice de la liberté syndicale a dû interrompre momentanément ses travaux, hier matin, pour entendre trois travailleurs de la CSN, de la CSD et de la FTQ qui sont venus lui souligner qu'à la base les travailleurs pourraient s'entendre sur les chantiers de construction quelle que soit leur allégeance syndicale.

C'est sous l'instigation d'un délégué de chantier de la CSD, M. Gérald Sunderland, que ces trois "simples travailleurs" se sont présentés soudainement devant les commissaires pour leur demander de les entendre.

Essentiellement, ces travailleurs d'allégeance syndicale distincte ont soutenu devant la commission Cliche qu'ils étaient toujours de bons copains, qu'ils aimaient encore prendre une bière ensemble et qu'ils voulaient avoir le droit de travailler sur le même chantier.

S'il y a des luttes sur les chantiers, c'est au-dessus de nous que cela se passe, ont-ils soutenu en substance. Deux d'entre eux ont expliqué comment ils en étaient venus, sous la force de la pression et de la nécessité de gagner leur vie, à changer d'allégeance syndicale.

Cet événement, survenu pendant la lecture du mémoire de l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec, a été jugé lourd de significations tant par les commissaires que par les diverses associations présentes à l'audience d'hier.

La liberté syndicale

L'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec s'est par ailleurs prêtée de bonne grâce à cette interruption qui venait en quelque sorte confirmer une partie de ses dires sur la situation qui prévaut dans l'industrie de la construction.

Cette association patronale admet cependant que dans son champ d'activité, le problème de l'exercice de la liberté syndicale ne se pose pas

avec "autant d'acuité que dans certains autres secteurs".

Selon elle, une bonne partie des problèmes vient du fait que la période de maraudage, dans le système actuel, force les centrales syndicales à se battre entre elles pour obtenir l'allégeance des quelque 140.000 travailleurs de l'industrie.

Cependant, estime l'association patronale, "il serait faux de dire que tous les problèmes sont dus au fait des luttes entre centrales", car il existe également des conflits de juridiction entre syndicats d'une même centrale qui dégénèrent également en incidents violents.

Le plus grand obstacle à la liberté syndicale, estime l'association, réside plutôt dans l'utilisation abusive que certains syndicats ont fait des bureaux de placement syndicaux.

"Dans bien des cas, souligne le mémoire de cette association, le salarié doit nécessairement passer par son bureau syndical de placement pour se trouver un emploi. S'il s'avisait de changer d'allégeance syndicale, il ne pourrait pas remettre les pieds sur certains chantiers".

Par ailleurs, le mémoire souligne qu'une bonne partie des problèmes de fonctionnement de cette industrie provient des modifications majeures apportées à la loi par le bill 9, qui avait sanctionné la négociation entre la seule FTQ et la majorité des associations patronales.

"Depuis la loi 9, la FTQ jouit du monopole de représentation des travailleurs et rien ne se règle dans la construction sans que la FTQ ne soit d'accord", conclut le mémoire.

Quant au fonctionnement de la CIC, le mémoire y décèle des lacunes sérieuses et une mainmise syndicale qui a rendu partiel cet organisme paritaire et en a paralysé l'action à toutes fins utiles.

Au chapitre des recommandations, l'association patronale renvoie les commissaires au mémoire conjoint déposé, mardi, par le Front commun patronal, mémoire dont elle était signataire.

Trudeau voudrait tendre vers la gauche en politique internationale

OTTAWA (d'après PC) — Le premier ministre Trudeau est décidé à donner au Canada un nouveau rôle actif en utilisant une approche

gauchisante vis-à-vis des affaires internationales, a déclaré, hier, le conseiller spécial du premier ministre dans ce domaine, M. Ivan Head.

Avec l'aide de son nouveau ministre des Affaires extérieures, M. Allan MacEachen, M. Trudeau tentera d'intensifier l'influence canadienne dans le monde en utilisant une approche plus moraliste face aux problèmes internationaux, a précisé M. Head au cours d'une entrevue.

Une nouvelle emphase sera mise sur les problèmes humains qui touchent les gens où qu'ils soient, et sur le resserrement des liens du Canada avec l'Europe, le Japon et les Pays en voie de développement de l'Asie et de l'Afrique.

Le premier ministre, rassuré par sa majorité aux Communes, a déjà commencé une série intensive de rencontres avec les leaders internationaux afin de mettre sur pied cette nouvelle approche.

Les rencontres ont commencé, à Ottawa, cette semaine, avec la visite officielle du premier ministre japonais, Kakuei Tanaka, et se poursuivront dans les mois qui viennent. M. Trudeau effectuera trois voyages à l'étranger au milieu de l'hiver et recevra plusieurs autres dirigeants étrangers, selon l'Onu.

Parmi eux, le premier ministre du Sued, M. Olof Palme, qui, selon M. Head, a grandement impressionné M. Trudeau avec son attitude de tendance gauchiste en matière internationale.

Fer de lance

M. Head a déclaré que les Suédois, dénonçant la guerre au Vietnam et la révolte militaire au Chili, sont devenus le "fer de lance de la gauche, très active, directe et ayant le sens moral".

On peut s'attendre à ce que le Canada adopte une attitude simi-

laire, pas nécessairement identique, à celle-là à l'avenir, dit-il.

Le conseiller du premier ministre a indiqué que M. Trudeau voulait éviter cette "manière de faire" normalement associée aux relations internationales, et espère que la politique étrangère canadienne "sera mesurée pour l'effet qu'elle produit sur les individus".

"Il est décidé à faire en sorte que, si à la fin de son mandat de quatre ans on critique notre politique étrangère, on parlera de péchés de commission et non de péchés d'omission", a ajouté M. Head.

Ceci implique une intensification des efforts pour résoudre les problèmes économiques de plus en plus complexes, dissuader les autres pays de s'isoler des problèmes internationaux, et accroître l'importance internationale des pays en voie de développement.

M. Head a ensuite souligné que M. Trudeau avait rencontré le premier ministre Palme, en Autriche, l'hiver dernier, et qu'il était très intéressé d'en connaître davantage sur la politique étrangère activiste de la Suède.

Franc parler

"Nous utiliserons davantage un franc parler sur certaines questions morales, que nous ne l'avons fait dans le passé".

Il a fait remarquer que la décision de M. Trudeau de remplacer Mitchell Sharp par Allan MacEachen, aux Affaires extérieures, était une indication de ses préoccupations dans ce domaine. M. MacEachen est membre du cabinet depuis 11 ans et il a occupé avec succès la direction des ministères de la Santé et de la Main-d'oeuvre.

en plus d'appuyer fortement, au cabinet, les politiques sociales du gouvernement fédéral. M. Sharp, ancien haut fonctionnaire et industriel, utilisait davantage une ligne modérée dans les questions internationales.

La réhabilitation des prisonniers Prison sans clôture ni barreau



condamnés ont, à l'origine, moins de deux ans à purger, mais, à l'arrivée, il leur reste au moins deux mois de "temps à faire".

Le travail

A Waterloo, prison commune au sens juridique du terme, les conditions de détention sont surtout caractérisées par l'effort systématique de la direction de permettre aux détenus de travailler à l'extérieur de l'institution.

On y accorde, en fait, environ 25 pour cent de toutes les absences temporaires consenties aux prisonniers du Québec.

La semaine dernière, plus des deux tiers des pensionnaires avaient un emploi à l'extérieur et revenaient à l'institution pour y participer à des activités sportives ou autres, y manger et y dormir.

Dans les quelque 10 usines de la région qui les emploient, ils ont exactement le même statut que les autres travailleurs et paient leurs impôts et autres déductions habituelles.

Ils paient aussi une pension à l'établissement et le reste de leur salaire va dans un compte d'épargne, si bien qu'ils ont généralement quelques économies pour les aider à repartir dans la vie, au moment de leur libération.

par Louis TANGUAY

"Il n'y a pas de clôture autour de cette "prison", mais il faut se la construire soi-même dans sa tête. Et c'est ça qui est difficile".

Ce commentaire d'un détenu nous a été rapporté par le directeur du centre de réhabilitation de Waterloo, M. Claude Lebel. Il prend plus de signification tout au long d'une visite de l'institution où vivent plus de 100 pensionnaires.

Cette phrase reflète en outre l'un des principes fondamentaux du fonctionnement de cet établissement de détention à sécurité minimale: il faut que le détenu veuille se réhabiliter pour que le processus de réinsertion sociale soit couronné de succès.

Son désir de se réhabiliter est évalué en fonction du dossier clinique, d'une étude de son comportement dans une autre prison et d'une entrevue individuelle.

Car les pensionnaires de l'endroit commencent généralement à purger leur sentence dans une autre prison. Ils viennent donc d'un peu partout au Québec et leur moyen d'âge est de 25 ans.

Etant donné qu'il s'agit d'une institution provinciale, les

entre autres, un potager et une érablière.

L'après-midi est par contre réservé aux loisirs et il est surprenant, au gymnase ou sur le terrain de sports extérieures, de voir la discussion s'engager dans des groupes de détenus auxquels se mêlent les surveillants. Ce n'est, en effet, pas un tel climat de détente qu'un non-initié croirait trouver dans une prison.

Et pourtant, des l'arrivée, le visiteur devrait en être prévenu par les multiples plates-bandes de fleurs que les détenus entretiennent eux-mêmes.

Pas de mur

Et pendant tout ce temps, de nuit comme de jour, il n'y a ni mur ni tourelle ni clôture pour empêcher celui qui en aurait envie de prendre la clé des champs.

L'établissement a reçu près de 1.200 pensionnaires depuis son ouverture en août 1970. Pourtant, l'administrateur M. Lebel ne se souvient d'aucun cas d'évasion à caractère tragique.

En 1973, on a enregistré sept ou huit véritables évasions. Dans de telles occasions, il est généralement impossible de reconnaître à Waterloo le fugitif quand il est repris. Il risquerait, en effet, de subir des représailles de la part des autres détenus, selon M. Lebel.

La direction n'admet, d'autre part, pas de prisonniers dont le comportement dans un autre établissement a présenté des caractéristiques d'homosexualité active, ou qui a trafiqué des drogues.

Quant au "trou", c'est - à dire la cellule de réclusion, il ne sert que très rarement, de dire le directeur. D'ailleurs, dès leur arrivée, par petits groupes, les nouveaux détenus sont avisés que, si l'un d'entre eux devait être envoyé, en réclusion, ce serait le signe qu'il n'est pas à sa place à Waterloo.

Quant aux rapports entre l'institution et la communauté de Waterloo, petite ville d'environ 5.000 habitants, "ils sont excellents", de dire M. Lebel. Il y a bien eu dans la population locale une certaine crainte, au début. Mais depuis l'ouverture, il n'y a jamais eu "l'ombre d'un problème".

Le seul souhait du directeur serait de voir plus d'entreprises locales s'intéresser à la main-d'oeuvre que peut lui fournir le centre.

Demain: les centres actuels de réhabilitation ne sont que le début d'un changement de mentalité.

Service de Rencontre

ANNA

Tél.: 525-4631

Service de Distinction

REMY BEAULIEU & ASSOCIES
DOCTEURS EN OPTOMETRIE

376 du Roi, ch. 208. Tél.: 524-8417
(En haut Société des Alcools)

L'ACM accable... (Suite de la première page)

L'attitude générale du ministère du Travail et de son ministre.

Soulignant que le ministre du Travail avait adopté une attitude négative face à la législation, l'ACM soutient que le ministère du Travail devrait cesser "de considérer ses propres lois comme un vague guide qu'il modifiera selon les pressions exercées".

A ce chapitre, l'ACM en arrive à la conclusion que l'inefficacité du ministère du Travail s'explique en partie "par une trop grande centralisation du pouvoir décisionnel" et qu'une plus grande délégation des pouvoirs serait "souhaitable au sein de ce ministère".

Chantage et corruption

Quant à la FTQ-construction, l'ACM ne ménage aucune accusation. Du chantage à la violence pure et simple, tout y passe à l'aide d'exemples précis qui en ont fait sursauter plus d'un, hier.

Prenant en exemple un chantier fictif, "par crainte de représailles contre ses membres", l'ACM trace un portrait peu enviable des méthodes qu'utiliserait la FTQ-construction pour atteindre ses fins.

Menaces personnelles contre les employés, ralentissements de travail, baisse de productivité, destruction d'équipement et de matériaux, utilisation des bureaux de placement syndicaux pour mettre à la raison employeurs et ouvriers récalcitrants, refus d'installer des pièces ne portant pas l'étiquette syndicale, délégués de chantier qui forcent les employeurs à leur verser des salaires mirobolants pour garder la paix sur les chantiers, ce sont là, estime l'Association de la construction de Montréal, autant de méthodes qui ne répugnent pas à la FTQ-construction.

A titre d'exemple, le porte-parole de l'ACM souligne le fait que, sur plusieurs chantiers, les délégués de chantiers exigent le paiement de montants forfaitaires astronomiques pour accepter d'installer des pièces de la section locale 144 de l'Union internationale des plombiers (FTQ).

Selon M. Gagnon, ces sommes atteignent parfois \$50,000 et sont versées au club social ou au club sportif de l'union. Ce dernier a également soutenu, devant les commissaires, que cette pratique était maintenant suffisamment reconnue pour que certains entrepreneurs en tiennent compte dans leurs soumissions lorsqu'ils savent que des pièces ne portant pas l'étiquette syndicale devront être installées.

Plus fort que la loi

En outre, l'ACM n'hésite pas à souligner certains aspects de la constitution des unions américaines qui contreviennent carrément aux dispositions du décret de la construction et même au code du travail et à la législation québécoise.

A titre d'exemple, l'ACM cite le cas de l'Union internationale des plombiers qui stipule que "toutes les lois venant en conflit avec cette constitution (...) sont déclarées nulles et sans effet (...) excepté si la chose a été prévue ici précédemment". Le code du travail du Québec contient une stipulation contraire qui rend nulle et sans effet toute entente ou autre texte venant en contrevention avec les lois en vigueur.

En outre, d'autres stipulations de cette même constitution internationale prévoient que les membres abdiquent leur droit de se plaindre à une Cour de justice du sort qui leur est réservé par l'union (article 233). L'article 10.i. de la même constitution défend également aux membres d'installer des pièces ne portant pas l'étiquette syndicale de cette même union. Selon l'ACM, cette supposition vient en contrevention avec le décret de la construction.

Les bureaux d'embauche syndicaux

Par ailleurs, l'ACM n'hésite pas à conclure que les bureaux de placement syndicaux sont la cause la plus importante de la situation qui prévaut dans l'industrie de la construction.

Selon l'association patronale, la FTQ-construction ne craint pas d'utiliser ces bureaux de placement comme mesure de chantage et de pression contre les employeurs et les ouvriers qui refusent de se conformer aux volontés des délégués de chantiers.

Ces délégués de chantiers sont d'ailleurs identifiés comme étant la deuxième grande source de conflit "étant donné les abus de pouvoirs que leur permet le décret actuel".

Le mémoire de l'ACM soutient que ces délégués de chantiers, "grassement payés", imposent leur loi sur les chantiers, contrôlent le rythme de travail, etc.

Quant aux rivalités intercentrales, l'association patronale souligne qu'elles contribuent à "maintenir le climat de violence". Refusant le monopole, l'ACM propose d'encadrer la période de maraudage à l'intérieur de règles strictes favorisant le libre exercice de la liberté d'allégeance syndicale des travailleurs.

Faisant un tour complet de la situation, le mémoire traite également en profondeur des questions portant sur le fonctionnement de la CIC, le manque d'unité patronale, une procédure de grief inefficace, l'absence de pénalité contre ceux qui transgressent la loi ou le décret, l'imprécision du champ d'application de la loi et les ententes exclues du décret.

Achetée à \$19,500... (Suite de la première page)

laine minérale, revêtement de parquets, système d'électricité et de chauffage. En plus d'une nouvelle hausse de taxes municipales; ipales, des factures lui sont parvenues de l'entrepreneur pour du travail qui n'a pas été fait. Ne pouvant se résigner à voir l'un des murs construits de travers, il a fallu le refaire, ce qui lui a valu les reproches de l'entrepreneur qui le trouvait trop exigeant. Enfin, il a dû vendre sa voiture pour lui permettre de joindre les deux bouts et c'est à bicyclette qu'il doit maintenant se rendre au travail.

Cette théorie découle du principe qu'entre le moment où la promesse d'achat est signée et celui où la construction est terminée, l'inflation a fait son oeuvre. Ainsi, une maison qui a été vendue à un prix déterminé, lors de la signature du contrat, a déjà subi une hausse, une fois terminée, de sorte que le constructeur dont les coûts ont augmenté doit envisager de fonctionner à perte. S'il fait faillite entre-temps, un bon samaritain peut offrir de dépanner les victimes de la faillite pourvu que celles-ci acceptent "l'indexation" au coût de la vie de leur propriété déjà construite en grande partie.

En juin dernier, une entente avait été conclue entre les créanciers pour prendre en charge ce projet résidentiel et la firme J.-M. Dessurault, l'une des principales créancières, était convenue de terminer les travaux. C'est ainsi qu'au cours d'une entrevue accordée au "Soleil", en juillet dernier, M. Latouche avait déclaré "que les contrats de vente seraient négociés aux mêmes conditions, soit à un taux de 9 1/2 %".

Les acheteurs savent, aujourd'hui, qu'il n'en est rien puisqu'en plus des milliers de dollars supplémentaires qu'on leur réclame, il leur faudra effectuer un nouveau prêt hypothécaire qui se situe entre 12% et 12 1/2%. Ils estiment que ces procédés, visant à profiter de l'augmentation du coût élevé des matériaux pour hausser le prix de leurs maisons, sont condamnables et illégaux et que l'entrepreneur devrait respecter les offres d'achat dûment signées.

Une tournée, effectuée récemment parmi ces acheteurs, a permis de constater le peu de ressources dont disposent les petits propriétaires victimes de l'inflation et de "circonstances" tout à fait indépendantes de leur volonté.

Certains d'entre eux, dont le bail expirait en mai dernier, ont consenti à habiter leur maison inachevée. Ils ont dû déboursier plusieurs centaines de dollars pour exécuter divers travaux permettant de la rendre habitable.

Un père de famille de trois enfants a dû investir \$3,000 —

annulés pour la plupart et c'est maintenant avec la société fiduciaire Montreal Trust que la plupart doivent transiger à un taux de prêt hypothécaire de 12%.

Une autre famille, propriétaire d'une maison située à l'extérieur de la ville, avait vendu celle-ci en août 1973, croyant pouvoir habiter leur nouvelle maison du quartier les Saules en septembre de la même année.

Forcée de se loger dans l'une des maisons-témoins pendant trois mois à \$225, ils furent menacés d'expulsion s'ils ne signaient pas un bail d'un an. C'est alors qu'ils décidèrent d'aller habiter leur maison inachevée, tout en déboursant \$300 pour peindre les murs intérieurs. Une "offre" de \$27,950 leur était faite récemment ce qui représente une majoration de prix de \$7,950.

Un autre acheteur a dé-

boursé \$3,500 pour des fondations qui attendent toujours la construction de la maison.

Les plaintes de consommateurs québécois aux prises avec des problèmes identiques parviennent nombreuses au ministère des Institutions financières, Compagnies et Coopération, et un projet de loi portant sur les activités immobilières sera présenté au cours de la prochaine session. Il vise à protéger la population contre certaines pratiques frauduleuses de constructeurs d'habitations unifamiliales.

Ce projet s'ajoute au bill 51 déjà déposé par le ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, lequel régirait la qualification professionnelle des constructeurs et mettrait sur pied un fonds de faillite qui protégerait l'acheteur. Le constructeur devra fournir une preuve de solvabilité et certains renseignements qui assureront une plus grande protection à l'acheteur.

Un prêt de \$19,500, — coût initial de la maison — effectué à un taux de 9 1/2 %, a été annulé et c'est \$27,000 qu'il lui faudrait maintenant déboursier. Il doit donc quitter cette maison qu'il ne peut s'offrir.

Des prêts effectués à la banque de Montréal, il y a un an, au taux de 9 1/2 % ont été

La souveraineté au... (Suite de la première page)

Quant aux deux principaux atouts sur lesquels un gouvernement péquiste peut compter pour parvenir à son but ultime, soit l'indépendance, M. Morin les identifie comme étant la volonté politique du gouvernement d'abord et l'appui populaire, ap avoir carrément rejeté l'utilisation de la force.

"Avons-nous l'intention d'entreprendre une lutte armée pour obtenir par la force ce qu'on nous refuserait autrement? Non. Alors, de quoi pourrions-nous disposer pour faire avancer les choses? De la volonté politique de notre gouvernement et de l'appui populaire", soutient l'ancien sous-ministre.

Il estime prévisible, sur le strict plan concret, qu'un gouvernement péquiste pourra ressentir en cours d'accèsion à la souveraineté le besoin de se faire confirmer l'appui explicite de la population.

"De fait, se refuser d'avancer un tel recours équivaut justement à priver un gouvernement péquiste de ce dont il aura le plus constamment besoin: l'appui populaire. Ce ne serait pas particulièrement habile. En outre, un tel refus pourrait être interprété comme un aveu de faiblesse et l'indice que le gouvernement craint l'avis de la population", affirme l'expert en matière constitutionnelle.

Un deuxième mandat

Par ailleurs, M. Morin reconnaît que la réalisation complète de la souveraineté à l'intérieur d'un mandat de quatre ans est possible. "De toute façon, c'est avec la ferme

volonté qu'il en soit ainsi que nous devons aborder l'exercice du pouvoir", ajoute-t-il.

"Mais il est également possible que cette transformation du Québec se fasse à l'intérieur d'un second mandat, du moins quant à un certain nombre de questions délicates ou complexes", précise-t-il avant de conclure:

"Les chances sont donc qu'un gouvernement péquiste aura à consulter la population en cours de route, c'est-à-dire avant que la souveraineté ne soit entièrement acquise. Dans ces conditions, pourquoi ne pas le dire clairement dans notre programme et même en faire un engagement?"

"Ce serait à la fois témoigner de notre souci démocratique et aussi, ce qui n'est pas négligeable, rassurer ceux de nos concitoyens qui seraient disposés à nous "essayer" pourvu qu'on leur permette de "voir venir".

La GRC craint...

(Suite de la première page)

précisé toutefois qu'il n'était question du FBI ou de la CIA.

Il a aussi affirmé n'avoir rien vu dans les documents pour appuyer les rapports voulant que la GRC craigne l'infiltration de son service de sécurité par le crime organisé. Au sujet de l'écoute électronique, il n'a rien décelé non plus.

Il a aussi déclaré qu'à son avis les documents pourraient être publiés sans que ne soit menacée la sécurité nationale.

UN BRIN DE PATIENCE
SOVOP
TOUTES NOS VEDETTES SERONT
LA DEMAIN SOIR LE
27 □



Logic "Mains libres"



Companion 2 "Mains libres"

Les nouveaux appareils "Mains libres".

Une communication supérieure. Une apparence sobre.

Vous pouvez maintenant tenir une conférence au téléphone sans avoir à élever la voix... tout en gardant les mains libres. La communication sera chaque fois claire et nette, au cours d'un appel local ou d'une conférence par l'interurbain.

L'appareil Logic "Mains libres" peut être branché directement au nouveau téléphone Logic 10. Le Companion 2 peut être accouplé à n'importe quel autre téléphone.

On peut obtenir les nouveaux appareils "Mains libres" à un prix très abordable. Seulement \$9.00 par mois, plus les frais d'installation.

Si vous voulez en savoir plus au sujet de nos nouveaux appareils "Mains libres", appelez le bureau d'affaires ou votre spécialiste en communications.

Un monde de communications à votre service.

Un monde de communications à votre service.

* Marques déposées de la Cie Northern Electric Ltée

Bell Canada

Fournier
AUTOMOBILES

Rond-Point, Lévis,
837-2411

IMPERIAL - CHRYSLER - CORDOBA
GRAN FURY - FURY - VALIANT
DUSTER - CRICKET - CAMIONS DODGE



Refus catégorique à la scierie communautaire

par Réal LABERGE
du bureau du Soleil

LA POCATIERE — "Esprit-Saint ne doit pas compter sur le ministère des Terres et Forêts pour l'approvisionnement de son projet de scierie communautaire. Un refus catégorique lui a déjà été officiellement signifié et il est sans appel".

Telle est la réponse qu'a formulée sans ambages le sous-ministre Mi-

chel Duchesneau, quant aux possibilités que cette localité du Sud-Est du comté de Témiscouata puisse alimenter son projet de moulin à même la forêt domaniale du Grand-Portage.

Et la raison de cette prise de décision ferme et définitive, "c'est que la forêt publique régionale, a précisé M. Duchesneau, est déjà surchargée à 125 pour cent par les engagements d'approvisionnement en bois, que le ministère a dû signer

jusqu'ici, dans le cadre du développement régional".

Minute de vérité

Le sous-ministre a ajouté que le ministère des Terres et Forêts n'a nullement l'intention de déroger au programme de régionalisation qu'il a entrepris et entend bien continuer, à l'égard de la forêt du Grand-Portage.

A son avis, le projet d'Esprit-Saint est de nature à remettre en cause tout le projet de régionalisation et la répartition ordonnée des ressources forestières. "L'enjeu, c'est la poursuite des efforts accomplis en ce sens contre le retour au morcellement et à la petite limite présument municipale, où chaque localité pourrait puiser à sa guise, à l'aventure des projets d'un jour et des fluctuations du marché".

"Si l'on nous y pousse, ce sera l'occasion de la minute de vérité", a ajouté le sous-ministre. Ce sera le ministère des Terres et Forêts, cette fois, qui portera la discussion sur la place publique.

Il a poursuivi qu'on sera alors en mesure de faire des choix et de déterminer, une fois pour toutes, si la population

préfère revenir au chaos antérieur et à la prédominance de l'esprit de clocher, ou si elle appuie le réaménagement forestier et son exploitation rentable, sur une base régionale.

Fortement engagée

Par ailleurs, plusieurs représentants du ministère qui participent, ces jours derniers, à Saint-Jean-Port-Joli, à une journée d'information sur l'activité de Rexford, dans la forêt domaniale des Appalaches, ont également affirmé que la forêt publique du secteur de Témiscouata était déjà à son point de saturation, quant aux possibilités d'approvisionnement.

On nous a notamment signalé que les contrats d'approvisionnement récemment consentis pour les développements industriels importants de la papeterie F. F. Soucy Inc., de Rivière-du-Loup, et de la cartonnerie de Cabano, avaient déjà augmenté la capacité de production de la forêt publique régionale.

Montmagny exige un débloccage au sujet de la rénovation

LA POCATIERE — "On peut s'attendre à des manifestations encore plus draconiennes que celle du blocus de la transcanadienne. Et ce ne sont pas là des promesses en l'air."

C'est ce qu'a promis un porte-parole du comité des citoyens du quartier Sud de Montmagny, si les autorités gouvernementales concernées n'accordent pas, d'ici au 15 octobre, les subventions absolument indispensables au programme de rénovation urgente de cette zone municipale.

"Tout est resté complètement bloqué depuis juin et la température monte. Si les gens veulent bouger et frapper dans le tas, ce n'est certainement pas moi, qui vais les arrêter de nouveau", a par ailleurs déclaré le maire de Montmagny, le Dr Cajetan Gauthier, en remarquant que c'est à sa demande expresse que le comité du quartier Sud avait accepté "de rester tranquille, pour un certain temps", en juin étant donné qu'on attendait de bonnes nouvelles, du Conseil du trésor, d'un moment à l'autre".

On attend toujours

Mais la bonne nouvelle gouvernementale, attendue pour le 17 juin, est restée lettre morte. Aucun développement n'a suivi. Il y a près d'un mois, face à ce silence complet, le maire de Montmagny a demandé une rencontre avec le ministre des Affaires municipales, le Dr Victor Goldbloom. Ce qui devait avoir lieu dans 15 jours. Et l'on attend toujours, sans en savoir davantage.

Dans les circonstances, d'ajouter le Dr Gauthier, loin de s'opposer aux moyens de pression que pourraient exercer les citoyens du quartier Sud, lui-même et tout le conseil municipal seront là pour appuyer les revendications, si le comité a besoin d'aide.

Le blocus de mars

On se rappellera que le maire de Montmagny, accompagné des conseillers, était aux premiers rangs de la manifestation surprise du 24 mars, lorsque des centaines de "Magnymontois" s'étaient attouffés sur la transcanadienne, pour y interdire toute circulation pendant près d'une heure. Il en était résulté un bel embouteillage et quelques accrochages avec des agents de la Sûreté du Québec.

C'était là une réaction d'autant plus inattendue que la population de cette municipalité, sise à une quarantaine de milles à l'est de Québec, s'était fait jusqu'ici une réputation de calme exemplaire, au point d'être taxée "d'attentisme défaitiste", no-

tamment à l'occasion de la fermeture de l'industrie de textile Chemcell, où cette municipalité perdait 425 emplois.

Devant la situation intolérable et intenable des services municipaux du quartier Sud, qui nécessitaient une réfection complète et urgente de plus de \$4 millions, on en était finalement venu à la décision de passer à l'action.

C'est que les travaux en projet depuis nombre d'années déjà approuvés par les Affaires municipales depuis plus de deux ans, étaient systématiquement retardés, par suite de l'incapacité financière de l'administration municipale à les mettre en exécution. On était même allé aux appels d'offres, sans donner suite aux soumissions, parce que rien ne pouvait aboutir, sans une aide gouvernementale substantielle. Les demandes répétées en ce sens restaient infructueuses ou même sans réponse.

Responsable de la détérioration

Cette incurie gouvernementale se révélait d'autant plus inacceptable que la détérioration des services municipaux du quartier Sud résultait, était-on en mesure d'affirmer, d'imprévoyances du ministère de la Voirie et des insuffisances de son système routier, dans le secteur de Montmagny.

Plutôt que de construire une voie d'accès nécessaire au raccordement à la transcanadienne, c'est par les rues du quartier nullement destinées à recevoir pareil trafic lourd, que le ministère se serait libéré de ses obligations. Il en serait résulté des bris multiples aux conduites d'un système désuet et vétuste d'aqueduc et d'égouts, surtout aux périodes de dégel. Les rues du quartier en seraient devenues impraticables au point de considérer les réparations d'usage comme du pur gaspillage.

Ainsi balottés depuis trois ans entre des réfections d'urgence jugées inutiles et des promesses de rénovation complète qui n'aboutissent jamais, les citoyens du quartier Sud de Montmagny se sont fâchés, en mars, pour accepter ensuite de se radoucir, "dans l'attente des bonnes nouvelles imminentes".

Mais le jeu a maintenant trop duré. Le comité réunira bientôt les citoyens du quartier. De la réponse gouvernementale, à la date limite du 15 octobre, dépendront l'attitude et la stratégie d'action d'une population "qui entend avoir justice et se faire respecter, comme il en est pour toutes les autres municipalités du Québec".



Un moment de répit pour la reine Hélène Marcotte, toujours "fidèle" à sa caisse Pop.



Sportive exubérante, Louise Bolduc sait également être une étudiante sérieuse et réfléchie, à l'université.



Le Soleil, Pierre Fleury
Lucie Saucier, c'est l'image de la jeune femme d'affaires moderne, depuis qu'elle gère une boutique à Place Québec.

Les duchesses aimeraient pouvoir revivre leur rêve

par J.-Claude RIVARD

S'il est un regret que les duchesses du 20e Carnaval auraient, de ce temps-ci, la tentation de formuler, c'est qu'il ne leur soit plus permis de revivre "le rêve merveilleux" qu'elles ont vécu pendant les premiers mois de 1974.

Les règles sont, en effet, rigoureuses: on ne peut être duchesse qu'une fois dans sa vie.

Pourtant, Jeanne d'Arc, de Lévy; France, de Cartier, et Lyne, de Montmorency, reprochaient récemment au président Pierre Villa d'avoir pensé à tout... sauf à ce détail...

C'est maintenant au tour d'une nouvelle génération de duchesses. S'il faut en croire la direction du Carnaval, le nombre des candidatures sera de beaucoup supérieur à celui de l'an dernier, en fin de semaine, quand se terminera le concours ayant trait au recrutement d'aspirantes duchesses.

Six mois après

Six mois après la fin de ce "rêve", comme elles l'appellent, les sept duchesses du dernier Carnaval ne sont plus les mêmes. Leur champ d'activité a changé, pour la majorité d'entre elles...

Les jeunes filles timides qu'elles étaient sont devenues de charmantes jeunes femmes, dynamiques et pleines d'assurance. Avec fermeté, elles affrontent la caméra d'un photographe tout aussi facilement que le microphone d'un journaliste, ou celui d'une salle de congrès.

Grâce à des conseils appropriés, à la magie d'une coiffure opportune et d'un maquillage correspondant à leur type physique, elles ont acquis une nouvelle personnalité.

En comparant des photographies de l'an dernier à ce qu'elles sont devenues, on ne les reconnaît plus.

"Le Carnaval nous a mis du plomb dans la tête", dira par ailleurs Louise, de Laval, pour expliquer ce phénomène de maturation rapide qui les a marquées, toutes sept.

"Ce phénomène a transformé le cours de notre vie", affirment-elles.

Les sept

Bien entendu, si le Carnaval de 1974 est du passé, le groupe des duchesses n'est pas tout à fait

dissout. Presque une fois par mois, elles se retrouvent dans un restaurant pour célébrer l'anniversaire de l'une ou l'autre... ou, tout simplement, pour savourer un bon repas entre amies.

Elles se retrouvent aussi lors des activités de l'Ordre des duchesses et lors des événements "officiels" où elles doivent encore escorter Bonhomme Carnaval, comme ce fut le cas récemment.

Leur vie de duchesse, au fait, n'est pas complètement terminée.

La reine Hélène Marcotte était invitée, cet été, à accompagner plusieurs missions, notamment une participation du Carnaval au Stampede de Calgary. Son concours a été nécessaire à plusieurs reprises, notamment pour la production de documentaires, tel celui qu'un poste de télévision américain (Providence, Mass.) a réalisé pendant l'été.

Si, dans un certain nombre d'occasions, c'est le Carnaval qui réclame leur collaboration, très souvent, ce sont leurs "loyaux sujets" qui le font. Par exemple, Jeanne d'Arc Dumas, de Lévy, a dû présider pendant l'été d'innombrables événements sportifs et sociaux dans son vaste duché qui couvre le sud de la région métropolitaine de Québec jusqu'à... Matane!

Ce qu'elles sont

S'il faut en croire les confidences du président du Carnaval, M. Villa, la vie des duchesses du 20e Carnaval a connu un tournant, au cours des derniers mois.

Jeanne d'Arc Dumas, de Lévy, qui était secrétaire à l'Assemblée nationale, administre maintenant une boutique au Centre Normand, de Saint-Nicolas.

Lucie Saucier, de Champlain, a terminé ses études au Driscoll College. La voici maintenant gérante de la boutique de la maison Jérôme, à Place Québec.

France Proulx, de Cartier, est secrétaire de l'administrateur de Place Fleur de Lys... après avoir brièvement subi les inconvénients d'un conflit syndical qui a éclaté dans un poste de radio québécois dont elle était l'employée.

Suzanne Laliberté, de Montcalm, a troqué son ancien emploi dans une

entreprise privée pour devenir la secrétaire d'un sous-ministre, au ministère de la Justice.

Au terme de ses études en sciences de l'administration au Cégep de Sainte-Foy, Louise Bolduc, de Laval, a connu, cet été, l'expérience enrichissante d'hôtesse-réceptionniste à la Superfrancofête, sur le campus universitaire. La voici maintenant étudiante en sciences politiques, à Laval.

Lyne Mercier, de Montmorency, toujours cégepienne à Limoilou, s'intéresse plus spécialement à la question de la publicité et de la mise en marché. A plusieurs reprises, elle s'est vue offrir d'alléchants contrats de publicité. Après avoir jadis conquis les titres de Miss Teen Chérie, de Miss Fantasia, et de duchesse du Carnaval, elle logne maintenant du côté de celui de Miss Québec-Métro.

La reine Hélène Marcotte est cependant la seule qui soit demeurée "fidèle" en tout: fidèle à ses amours comme à son employeur, la Caisse populaire de Saint-Eugène (Ville de Vanier) où on a su mettre à profit l'expérience et l'assurance qu'elle a acquises.

La maturité

Toutes sept admettront que le Carnaval leur a mis du "plomb" dans la tête.

"Nous avons une nouvelle façon de voir les choses: ce que nous recherchons c'est de la sincérité, du vrai et de l'authentique", affirme Louise, en révélant qu'elle en a "soupe" de l'artificiel et des mondanités.

Hélène confirme que l'on a appris à voir les gens sous un angle autre que celui de la futilité.

Lucie pense de même. Son père l'avait incitée à devenir duchesse, espérant qu'elle y trouve un complément à sa formation académique. Elle est heureuse, dit-elle, d'avoir suivi ce conseil. A son tour, elle le transmet aux aspirantes duchesses... en réconfortant même ces parents qui craignent qu'en devenant duchesse, leur fille ne cède à des écarts de conduite: "Si ce devait être le cas, ça se produirait également ailleurs qu'au Carnaval", dit-elle.

NOUVEAU BUREAU

Le Centre Médico-Dentaire de Sillery est heureux d'accueillir parmi ses médecins le docteur Saturnino Del Degan. Celui-ci a fait ses études médicales à l'Université Laval et a complété sa formation par une année de spécialisation en médecine familiale. Pour rendez-vous composer: **688-0664** (ANN.)

BOUCHERIE R. VILLENEUVE
Spécialité: **VIANDE PRIX DU GROS**
POUR VOTRE CONGELATEUR
Tél.: 623-1405
1024, AV. BOURG-ROYAL CHARLESBOURG-EST

MONARCH • MONTCALM • MONARCH

Bienvenue !

J'ai le plaisir de vous inviter au nom de Montcalm Auto Inc., à la présentation des modèles Ford - Mercury '75.

Ce sera pour vous l'occasion idéale d'examiner nos nouvelles voitures, de vous renseigner sur les changements apportés et même d'en faire l'essai.

La Monarch sera de la partie! Soyez au rendez-vous.

JACQUES ARSENAULT
président

Montcalm Automobiles
"Votre garage de confiance"
OUVERT TOUS LES SOIRS
901, 1re AVENUE, Qué. 3
529-2131

COUGAR • CAMIONS FORD • METEOR • MARQUIS • COMET • MONTEGO • BOBCAT • CAPRI • CONTINENTAL • COMET • MONTEGO • MARK IV

Invitation spéciale aux maisons d'affaires

Le Bonaparte serait heureux de vous accueillir autour d'une bonne table, dans une ambiance chaude et discrète. Nos salles à dîner et nos salons, pouvant accommoder de 10 à 100 personnes, rappellent vous de façon différente l'histoire de Napoléon.

LE BONAPARTE
680 est, Grande-Allée - 522-4704
Récipiendaire du prix Holiday Magazine

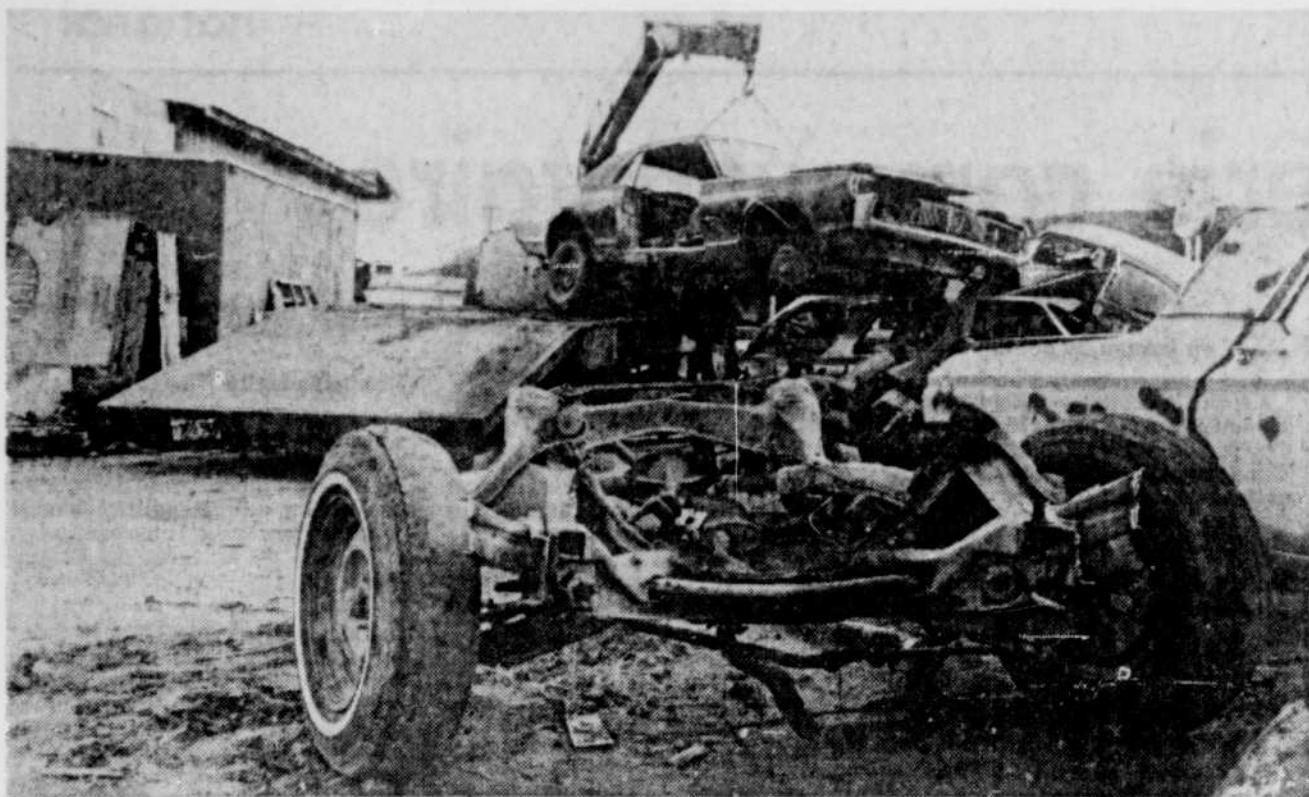
PROTÉGEZ VOTRE SANTÉ!

achetez vos aliments et suppléments alimentaires naturels chez

ALIMENTEX INC.
1188, 1re AV., LIMOILOU, QUE. 3 - 529-7988

Livraison dans le Québec métropolitain le samedi
Heure d'affaires: 9 à 18 heures, les mardi, mercredi et samedi. 9 à 21 heures, les jeudi et vendredi.

Requête en injonction contre une industrie, pour émission de bruits



Le Soleil, Roland Marcoux

par Paul-Henri DROUIN
du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH — La requête en injonction interlocutoire provisoire présentée par M. Benoît Duval, mécanicien de Beauceville, contre la compagnie Plancher Beauceville Flooring Inc., de Beauceville, aura

lieu le 15 octobre, devant le juge Jean-Jacques Bédard, de la cour supérieure.

Le requérant, propriétaire d'un immeuble unifamilial dans une zone résidentielle de la ville de Beauceville, réclame que l'intimité cesse définitivement l'émission, à son usine de Beauceville, de bruit de

plus de 35 décibels, tous les jours, entre 19h et 5h.

Dans sa requête, le procureur du requérant, Me Pierre Pouliot, de Lac-Etchemin, fait part que la firme Plancher Beauceville Flooring Inc., exploite une usine de sciage de bois, à la limite d'une zone résidentielle, et cela sur une période continue de jour, de soir et de nuit.

Le procureur allègue que l'exploitant est la cause de bruits dont l'intensité peut porter atteinte au bien-être et à la santé de M. Benoît Duval et des membres de sa famille.

On va jusqu'à souligner que les principales sources de bruit provenant de l'usine Plancher Beauceville Flooring Inc. sont principalement, mais non limitativement, dues au compresseur, à une scie, à une écorceuse,

à un planeur, à un tamis (sacs), à un souffleur et à un affûteur.

Il résulte de ces principales sources de bruit, qu'aux abords de la propriété de M. Benoît Duval, l'intensité du bruit atteint 64 décibels, bien que le requérant et sa famille aient le droit de vivre et de dormir en paix et ne doivent pas être exposés à des bruits excédant ordinairement 35 décibels.

La requête fait de plus mention que la firme Plancher Beauceville Flooring Inc. a déjà été requise de cesser tout bruit au-dessus de 35 décibels pendant la nuit à plusieurs reprises et spécialement en vertu d'une ordonnance du directeur de services de protection de l'environnement, en date du 16 avril 1973; mais l'intimité a continué comme si de rien n'était.

Un parc récréatif à Pointe-aux-Outardes

par Gilles OUELLET
du bureau du Soleil

SEPT-ÎLES — Après plusieurs études, le ministère du Tourisme et de la Chasse et de la Pêche a finalement et définitivement arrêté son choix sur l'emplacement d'un parc récréatif dans la région de Baie-Comeau-Hauterive.

Ayant abandonné le projet du lac Louise, près de Manic 3, et après consultation auprès de diverses associations du comté de Saguenay, c'est Pointe-aux-Outardes qui a été désigné comme emplacement pour ce parc.

Les plans d'aménagement seront élaborés au cours de l'hiver de façon à ce que les travaux puissent commencer au printemps. Il en coûtera environ \$300,000 pour réaliser ce parc.

D'une superficie de 88 acres, le parc de Pointe-aux-Outardes comprendra des installations pour la baignade et le canotage. Les amateurs de chasse et de pêche pourront y pratiquer leur sport favori, surtout les pêcheurs puisqu'il y a de l'eau douce et de l'eau salée dans le secteur. Des tables pour des piqueniques seront installées.

Le député Lucien Lessard entend suivre de très près

COMMISSION DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE LA MAIN-D'OEUVRE DE LA RÉGION DE QUÉBEC
1010 RUE BORNE, QUÉBEC G1N 1L9, TÉL.: (418) 681-0691

COURS GRATUITS À TEMPS PLEIN AVEC PRESTATIONS HEBDOMADAIRES

FORMATION GÉNÉRALE	DÉBUT	DURÉE	ENDROIT
Secondaire II	7-10-74	75 jours	Lévis
Secondaire II	7-10-74	75 jours	St-Anselme
Secondaire I	21-10-74	75 jours	Thetford-Mines

FORMATION PROFESSIONNELLE	DÉBUT	DURÉE	ENDROIT
Cuisinier (hôtel, restaurant), débutant	7-10-74	155 jours	Québec
Coiffeur pour hommes, perfectionnement	21-10-74	125 jours	Québec
Mécanicien d'automobiles, perfectionnement	2-12-74	105 jours	Québec
Préposé au débousselage, peinture et estimation (automobiles), perfectionnement	28-10-74	125 jours	Québec
Opérateur machines comptables, débutant	11-11-74	90 jours	Québec
Opérateur machines comptables, débutant	27-1-75	85 jours	Québec
Dépanneur d'appareils électro-ménagers (télécouleurs), perfectionnement	4-11-74	105 jours	Québec
Commis comptable, perfectionnement	7-10-74	165 jours	Québec
Mécanicien (moteur diesel), perfectionnement	15-10-74	94 jours	Québec
Commis comptable, débutant	7-10-74	165 jours	Lévis
Mécanicien de camions lourds, perfectionnement	7-10-74	30 jours	Lévis
Mécanicien (moteur diesel), débutant	21-10-74	120 jours	Lévis
Sténo-dactylo, perfectionnement	23-9-74	124 jours	St-Georges

INSCRIPTION: CENTRE DE MAIN-D'OEUVRE DU CANADA LE PLUS PRÈS DE CHEZ-VOUS
La Commission de la Formation Professionnelle, qui regroupe des représentants d'associations patronales et syndicales, annonce ces cours conformément aux accords intervenus entre le Ministère de l'Éducation et le Ministère du Travail et de la Main-d'Œuvre du Québec d'une part et le Ministère de la Main-d'Œuvre et de l'Immigration d'autre part.

Un commerce qui fait sa large part pour notre environnement

par J.-Claude RIVARD

"Il y a de l'argent partout: il suffit de travailler."

L'auteur de ces paroles n'est ni un magnat du pétrole ou de l'acier, ni quelque important industriel de la région métropolitaine de Québec.

Ce n'est, à la vérité, qu'un simple propriétaire de station-service, parmi d'autres, qui ne craint pas le chômage grâce à son esprit d'initiative et de travail.

Son nom résonne à peu près chaque jour sur les ondes de la radio-police: "Vieux tacot abandonné, rue Saint-Ixe; appelez le garage Roussin!"

Quelquefois, c'est pour libérer certaines rues ou certains parcs publics, ou même un terrain privé, de la présence de voitures accidentées ou délabrées que des propriétaires inconnus ont abandonnées.

En d'autres occasions, ce seront des appels au secours de citoyens qui ne savent plus que faire d'une bagnole à peu près complètement détruite lors d'un accident; d'une voiture qui tombe subitement en panne le long d'un boulevard ou d'une autoroute et qui révèle des défauts mécaniques dont le coût de réparation risque d'être prohibitif; d'une automobile, enfin, pour laquelle un concessionnaire accorde moins que rien en prix de retour lors de l'achat d'un nouveau véhicule...

Le garage Roussin, de Lac Saint-Charles, qui accorde "l'hospitalité" à ce genre de véhicule, est une entreprise comme beaucoup d'autres qui acceptent d'aller chercher gratuitement les vieux tacots dont la présence gêne la circulation routière, l'environnement urbain, la propriété privée ou, même, la cour d'un vendeur d'automobiles.

Rentabilité
L'outil de base utilisé par le garage Roussin est une espèce de fardier surmonté d'une grue hydraulique qui, en un rien, vous enlève l'objet indésirable pour l'emporter au garage.

"On a ri de moi lorsque j'ai acheté cette machine-là, au prix de \$6,500", confie le propriétaire Gérard Roussin.

"On ne rit plus, maintenant qu'elle me permet de vivre honorablement et d'assurer le gagne-pain de deux employés..."

Le garage
Au premier coup d'oeil, le garage présente une apparence de propreté.

Autour du garage, bien rangées, attendent quelques bagnoles accidentées et quelques "minoues", avant de passer entre les mains de mécaniciens qui les libéreront de certaines pièces qui ont encore une valeur commerciale. En principe, le surprix accordé à ces voitures ne dépasse pas un mois; il est habituellement de quinze jours.

S'il devait être prolongé pour quelque raison, le tacot ira alors séjourner dans une cour intérieure et murée, comme l'exigent les règlements sur les cimetières d'automobiles. C'est chose rare, cependant.

A l'intérieur du garage, les pièces usagées sont classées avec soin, car le "nerf de la guerre" pour M. Roussin, c'est précisément la vente des pièces usagées.

Pendant que ce dernier s'attarde à tenir une comptabilité détaillée, tout en s'occupant de la question des "relations publiques" avec les clients, une grande activité règne autour du garage.

Les vieilles autos dont on a prélevé les pièces encore utilisables, sont remontées à bord du fardier. Elles seront conduites dans un endroit isolé où elles seront incendiées, c'est-à-dire débarrassées de toute substance non métallique. De là, les carcasses reviendront à Québec pour être vendues sur le marché du vieux fer, au prix de \$10 le cent livres.

Un commerce
Comme pour tout commerce, il est nécessaire à M. Roussin d'user de sens pratique et de clairvoyance: on ne conserve pas inutile-

ment les pièces qui n'ont aucune valeur, comme c'est le cas pour la plupart des pièces appartenant à des voitures antérieures à 1970. D'une façon générale, les moteurs, les transmissions, les pneus, les jantes et les enjoliveurs de roues, les pare-chocs, les radiateurs, les accumulateurs ainsi que les générateurs sont des objets de bonne valeur commerciale... Les radios et les antennes sont des choses dont on se préoccupe peu vu la faiblesse de la demande; les freins conventionnels retiennent également peu l'attention depuis que la vogue croit en faveur des freins à disque...

Une bonne partie des clients sont des particuliers. Mais M. Roussin reçoit beaucoup de garagistes et de concessionnaires qui effectuent la réparation des automobiles.

Exploiter un tel commerce, ce n'est certes pas faire fortune. M. Roussin estime, cependant, qu'avec un revenu net moyen de \$5,000 par année, il gagne honorablement sa vie...

Mais dès maintenant, il faut songer à l'avenir; il faut prévoir des investissements en vue de la construction d'un entrepôt plus adéquat et d'un local où le démontage des pièces pourra se faire bien à l'abri des intempéries, en tout temps de l'année...

Il y a aussi l'augmentation du nombre des vieilles voitures qui viennent finir leurs jours au garage: "On n'a qu'à travailler un peu plus fort", affirme le sympathique propriétaire du garage.

"Le travail n'a jamais fait mourir personne!"

Benoît Tremblay
OPTICIEN D'ORDONNANCES
LUNETTES - VERRES DE CONTACT
2784, CHEMIN STE-FOY
TEL.: 653-4954
(FACE À LA CLINIQUE MÉDICALE STE-FOY)

Net, frais, sec! super special Mt ROYAL

sur les 2 fameuses peintures d'intérieur Mt-Royal

FINI D'INTÉRIEUR AU LATEX

\$6.95 le gallon



Peinture mate d'intérieur à base de latex. Recommandé pour les murs et plafonds des chambres et salons. S'applique facilement. Atténue les imperfections des surfaces. Nettoyage simple et rapide des pinceaux et rouleaux à l'eau courante. Blanc, pouvant être coloré.

FINI D'INTÉRIEUR SEMI-LUSTRÉ

\$8.95 le gallon



Peinture d'intérieur. Fini semi-lustré à base d'alkyde. Idéal pour les murs comme pour les boiseries et les armoires, car il se nettoie comme un charme et possède la résistance de l'émail. Blanc, pouvant être coloré.

Passez chez le détaillant MT-ROYAL et profitez du SUPER SPÉCIAL NET, FRAIS, SEC.

MONARCH • MONTCALM • MONARCH

Bienvenue!

Je vous attends à compter d'aujourd'hui le 26 septembre. Venez me rencontrer, je pourrai vous conseiller le meilleur achat dans la collection de nos nouveaux modèles 1975. La Monarch sera de la partie!

JACQUES BELLEAU
Contrôleur

Montcalm Automobiles
"Votre garage de confiance"

OUVERT TOUS LES SOIRS
901, 1^{re} AVENUE, Qué. 3
529-2131

CONTINENTAL • MARK IV

Dépôtaires

MATERIAUX DE GIFFARD INC. 1924, De La Station Giffard - Qué. 5 Tél.: 667-3544	CHALET DU TAPIS ENR. 123 av. des Ormes, St-Raymond, Portneuf Tél.: 337-2455	J.-E. FORTIER ENR. St-Henri Cité Lévis Tél.: 882-2231-32	JACQUES & FRERES LTEE 1231, 13e Rue Nord Charny Tél.: 832-4613	QUINC. L. BELANGER & FILS INC. 884 boul. Rochette Ste-Thérèse de Lisieux Tél.: 661-3547	QUINC. H. DURAND INC. 359, Racine Loretteville Tél.: 842-3682 - 843-2223
ODILON COTE INC. 11193, rue Royale Beauport Tél.: 827-3721	DECORATION MARCEL CARRIER INC. 845, Marie-Victorin Place Normandie, local 32 St-Nicolas Tél.: 831-1143	P. H. VILLENEUVE Tél.: 681-0555 Quincallerie 230 Ave Proulx Ville Vanier	TAPIS BOURG-ROYAL Centre d'achat Bourg-Royal Tél.: 628-2079 626-8086	LESSARD & FRERES ENR. 91 Principale St-Agapit Tél.: 888-3122	QUINC. WILFRID LETOURNEAU 597, DES OBLATS, QUEBEC, QUE. TEL.: 529-2636



L'ancien lieutenant William Calley

William Calley est remis en liberté

COLUMBUS, Georgie (AFP) — Les tribunaux de l'ancien lieutenant William Calley, reconnu il y a trois ans et demi seul coupable et seul responsable du massacre d'un groupe de civils du village de My Lai, au Vietnam, prennent une fois de plus un nouveau tournant, un juge fédéral de Columbus, en Georgie, ayant décidé, hier, sa remise en liberté immédiate.

Calley est, depuis le 25 juin dernier, détenu à la prison militaire de Fort Leavenworth, au Kansas. Après sa condamnation, il était resté aux arrêts de rigueur jusqu'en février dernier au Fort Benning, en Georgie. Le juge Robert Elliott, du district fédéral de Columbus, l'avait alors libéré une première fois sous caution en attendant la décision de la Cour d'appel de la Nouvelle-Orléans, saisie par les avocats de Calley d'une demande de cassation pour vice de forme. Mais en juin, la Cour d'appel de la Nouvelle-Orléans décidait que le condamné devait être remis aux autorités militaires en attendant une décision de la Cour suprême, laquelle a refusé de se prononcer sur l'affaire.

Condamné d'abord à l'emprisonnement à vie par la Cour martiale de Fort Benning, Calley avait vu successivement sa peine réduite à 20 ans de prison par le général Connors, commandant la 3ème armée, puis à 10 ans, par le secrétaire aux Armées, M. Howard Callaway.

Il a depuis soumis une demande de mise en liberté sur parole au commandant de Fort Leavenworth, et ses

avocats ont engagé une procédure en vue de lui obtenir la grâce présidentielle en vertu du décret sur l'amnistie conditionnelle accordée par le président Ford aux déserteurs et in-soumis.

A Fort Leavenworth, hier matin, un porte-parole militaire a déclaré que le commandant du camp ne libérerait Calley qu'après instructions du ministère de la Défense, à Washington. Ce dernier a annoncé hier qu'il irait encore en appel.

Drôle de client

MILWAUKEE, Wisconsin (AP) — Un jeune homme, Francis Solomon, est entré dans une laverie automatique, s'est entièrement déshabillé, a mis tous ses vêtements dans une machine à laver et il s'apprêtait à la mettre en route quand un policier l'a pudiquement caché avec une couverture avant de l'emmener au poste.

Le jeune homme a fait valoir devant le tribunal des flagrants délits qu'il n'y avait personne dans la laverie au moment où il s'est déshabillé.

Hélas pour lui, le policier a bien confirmé que la laverie était vide, mais il a révélé qu'une dizaine de femmes se pressaient devant la vitrine.

Francis Solomon a été condamné à une amende de \$75 pour attentat à la pudeur.

Les terroristes basques qui ont assassiné Blanco avaient songé à tuer Kissinger aussi

Tous droits réservés au Soleil et au New York Times News Service

par Henry GINGER

PARIS — Les terroristes basques, qui ont assassiné le premier ministre espagnol Luis Carrero Blanco en décembre dernier, affirment, dans un livre qui vient tout juste d'être publié à Paris qu'ils avaient également envisagé de tuer le secrétaire d'Etat Henry Kissinger au même moment.

Le livre, publié à Paris en espagnol sous le titre "Opération Ogre", donne le plus grand nombre de détails possible sur la préparation et l'exécution du complot par le groupe basque, connu sous le nom d'ETA, contre celui qu'il appelle "L'ogre".

Dans un geste de conciliation envers l'Espagne, qui accusait Paris, la semaine dernière, de fermer l'oeil sur les activités subversives des séparatistes basques qui, selon Madrid, ont transformé le Sud de la France en véritable base d'appui pour leurs activités contre le gouvernement espagnol, le gouvernement français a interdit la distribution et la vente du livre, hier soir.

Kissinger a visité Madrid les 18 et 19 décembre 1973, jours choisis comme étant des dates possibles pour l'assassinat du dirigeant espagnol à sa sortie d'une église catholique romaine, non loin de l'ambassade des Etats-Unis.

Apparemment pas au courant des antécédents juifs de Kissinger, un des membres du groupe a dit: "Si nous avions été sûrs que Kissinger se serait rendu à la messe avec l'ogre le jour suivant (le 19 décembre), nous aurions couru le risque parce que cela aurait valu le coup, ne serait-ce que par solidarité avec les Palestiniens."

Mais n'en étant pas sûrs et ayant vu un déploiement inhabituel de policiers dans les alentours de l'église de l'ambassade, les Basques ont décidé de retarder l'exécution d'une journée. Kissinger était à Paris quand, à 9h30, le 20 décembre, une terrible explosion expédia la voiture du premier ministre sur la terrasse intérieure de la cour de l'église, après l'avoir fait passer par-dessus un immeuble de cinq étages.

S'appuyant sur des diagrammes et photographies de documents ainsi que sur d'autres éléments tels que des fausses cartes d'identité et clés utilisées pour des appartements à Madrid, le

livre est généralement reçu comme le véritable récit de l'opération, fait par les quatre hommes qui ont mené à terme l'exécution. Des passages du livre, publiés conjointement à Paris par deux maisons d'édition espagnoles de l'opposition, Mugalde et Ruedo Iberico, ont paru dans le journal de Barcelone "La semana del Mundo", mais sans mention de titre.

Le livre prend la forme d'une entrevue enregistrée des terroristes, recueillie par un journaliste basque exilé, Julien Agirre, qui fut emmené, les yeux bandés, dans une cachette qu'on présume être située dans le pays basque français. On croit comprendre que les tueurs ont trouvé refuge en France en même temps que plusieurs autres Basques espagnols, dont la présence a provoqué de fréquentes protestations de la part du gouvernement espagnol et de la presse contre la tolérance française de l'activité terroriste qui supporte les demandes basques d'autonomie.

Aucun des responsables de l'assassinat n'a été pris. Selon le livre, les Basques se sont d'abord préparés à enlever l'amiral Carrero Blanco afin de s'en servir comme otage pour forcer le gouvernement à relâcher des prisonniers basques. L'idée est venue en décembre 1972, après que l'organisation eut appris qu'il allait à la messe dans la même église, San Francisco de Borja, dans la rue Serrano, chaque matin à la même heure.

L'amiral était alors vice-premier ministre sous Franco qui était chef de l'Etat et également chef du gouvernement. Un des membres du groupe décrit Carrero Blanco comme "l'homme clé du régime,

l'homme qui, pendant des années, avait préparé avec précaution la continuité du franquisme".

L'amiral et l'église furent scrupuleusement épies et un plan fut préparé pour s'emparer de lui à l'intérieur, mais tout changea lorsqu'il fut nommé premier ministre en juin. Avec ses gardes du corps soudainement renforcés, un enlèvement fut considéré comme étant trop difficile et une décision de le tuer fut prise.

En novembre, les quatre terroristes louèrent un appartement au rez-de-chaussée dans la rue Clau-

dio Coello, juste en arrière de l'église, où la voiture du premier ministre passait après la messe. L'appartement devait de toute évidence être loué pour un sculpteur, une explication possible pour les bruits faits en creusant un tunnel sous la rue.

Les épuisants travaux d'excavation furent complétés par des émanations de gaz qui faillirent asphyxier les hommes lorsqu'ils remplirent des sacs de plâtrerie de terre et les emplièrent dans un coin.

Un tunnel d'un peu moins de 25 pieds de long fut creusé jusqu'au milieu de la rue, où il formait un "T", la barre horizontale courant d'environ 22 pieds de long de la rue. Là, 165 livres d'explosifs, surtout du TNT, furent déposées en trois charges égales.

Il y eut de nombreuses alertes. Le sol commença à s'effondrer à un endroit; craignant d'être emmurés, les creuseurs s'armèrent de pistolets au cas où ils au-

raient à combattre pour forcer une sortie. Le superintendant de l'immeuble frappa à la porte, une nuit, voulant leur transmettre un message, mais ils refusèrent d'ouvrir pour ne pas qu'il aperçoive les sacs de terre. Alors un lit s'écroula et un des hommes commença de pourchasser bruyamment une femme imaginaire. Le superintendant parut satisfait de cette raison pour expliquer la porte close.

Il fallait installer un fil pour relier les explosifs à l'appartement et ensuite à l'extérieur le long de la rue jusqu'à l'endroit d'où la détonation serait commandée. Les deux hommes qui l'ont installé expliquèrent aux superintendants de l'immeuble qu'ils étaient de la compagnie d'électricité et qu'ils donnaient du courant supplémentaire au "sculpteur" pour quelque appareil compliqué.

Le matin de l'assassinat, une voiture fut garée en double file le long des

explosifs, servant de marqueur et également d'obstacle que la voiture de l'ami aurait à éviter, l'obligeant à passer directement au-dessus des explosifs. C'est exactement ce qui se passa et l'attaque se produisit avec une précision d'horloger.

Lorsque l'explosion s'est produite, les hommes crièrent "gaz" pour détourner l'attention d'eux. Pendant plusieurs heures, la thèse d'une explosion due au gaz fut sérieusement retenue par le gouvernement, qui n'a pas admis qu'il s'agissait d'un assassinat avant tard dans la journée.

Les hommes coururent à une voiture où le conducteur leur demanda si les choses s'étaient bien passées. "C'était terrifiant", répondit l'un d'eux.

Ils s'enfuirent vers une autre voiture, quelques coins de rues plus loin, abandonneront la première et prirent une route d'évasion qu'on ne connaît pas encore.

La Chine à l'OACI

MONTREAL (UPI) — L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) commencera à étudier, en fin de semaine, une demande de la République populaire de Chine pour devenir membre du conseil gouverneur de l'OACI, qui contient 30 membres.

Tu Shen, qui dirige la première délégation chinoise communiste à une assemblée générale de l'OACI, a fortement réclamé, hier, l'approbation de cette demande dans un discours aux représentants des 129 nations membres.

M. Tu, directeur général de l'aviation civile chinoise, a déclaré que les nations du Tiers-Monde "apportent une contribution considérable à l'aviation civile internationale et qu'elles sont concernées d'une manière vitale par les problèmes auxquels doit faire face l'OACI".



MONTCALM
MONTRE FIEREMENT
MONARCH

En plus de tous les nouveaux modèles 1975, les 26 et 27 septembre Montcalm Auto

présente également la

MONARCH
75



La toute nouvelle Monarch se compare très favorablement par son style, son luxe et son confort à une voiture européenne très réputée.

VENEZ CONSTATER PAR VOUS-MEME.

CAPRI - BOBCAT - MONARCH COUGAR - COMET MONTEGO - METEOR MARQUIS - CONTINENTAL MARK IV - CAMIONS FORD

LOCATION DE CAMIONS ET D'AUTOMOBILES A LA JOURNÉE, A LA SEMAINE, AU MOIS, A L'ANNEE.



Votre garage de confiance

901, 1re AVENUE, QUEBEC - TEL.: 529-2131

JAMBON FESSE CUITE DESOSSEE 2 1/2 à 6 1/2 LB. 2.00
JAMBON COTTAGE 2-6 LB. 1.35
JAMBON CUIT TRANCHE 2.50
LARD SALE MAIGRE 1.49
BACON WINDSOR 10 ON. 1.18
PETIT JAMBON FUME 2.20

ROTI DE PORC FRAIS, SOC DESOSSE 1.29
ROTI DE FILET 1.75
VIANDE HACHEE DE PORC 1.19
CHOPS PORC DESOSSEES 2.90
HAUT-PATTE 2 1/4 LB. .89
ROTI DE PORC WINDSOR 2.90
CHOPS PORC DESOSSEES 1.49
CHOPS PORC AVEC OS 2.30
HAUT-PATTE 1 1/2 LB. .69

CHARCUTERIE FRAICHE TRANCHE A MESURE SUR DEMANDE
SIMILI DE POULET 1.10
SMOKED MEAT 3.50
SAUCISSON A L'AIL 1.10
GALANTINE AU VEAU 2.30
SAUCISSON SALAM 1.29
SAUCISSON AU CELERI 99

ROTI DE VEAU ROULE 1.55
GAGOT DE VEAU 2-3 LB. .59
ROTI D'AGNEAU FRAIS DANS L'EPALULE 1-3 LB. 1.75
FOIE DE BOEUF 10 ON. 1.28
STEAK FESSE DE VEAU 3.20
VEAU HACHE 1.75
ROTI D'AGNEAU 1.75
FOIE VEAU 10 ON. 2.18

GAGOT DE BOEUF .79
BAS COTE, MAIGRE .69
STEAK HACHE 1.85
OS DE BOEUF, TRANCHE .29
BOEUF BOURGUIGNON 2.30
STEAK HACHE 1.05

ROSBIF COTE DESOSSEE 1.75
CROUPE DESOSSEE, 2-5 LB. 2.40
CROUPE RONDE, 4 A 5 LB. 2.80
ROSBIF FRANCAIS 3.60
CROUPE ENTIERE 2.40
BOEUF POUR FONDUE 3.30

STEAK CLUB SANS OS 2.80

STEAK DE T-BONE 2.20
STEAK DE BOSTON 3.40
HAUT DE RONDE 2.98
STEAK DELICATISE 2.70
STEAK ROSBIF, FILET 2.20
FILET MIGNON 4.40
STEAK MINCE A MINUTE 3.30
STEAK DE SPENCER 2.50

VOAILLE FRAICHE
POitrine de POULET 1.70
POULET, ENVIRON 3 1/2 LB. .85
DOS DE POULET .09
POitrine BARBECUE 2.30
POULET BARBECUE 2 1/2 LB. 1.55
POitrine DE DINDE 1.65
DINDE, MOTTE 3 1/2-5 LB. .89
CANADA, CATEGORIE, EWISERES
Cuisse de POULET .75
CHAPON, 3 1/2-4 1/2 LB. .95
AILE DE POULET 1.35
Cuisse BARBECUE 1.70
Cuisse de DINDE .75
DINDE ENTIERE, 6-10 LB. .89

ST-JEAN-BAPTISTE 500 RUE ST-JEAN

W.E. BÉGIN

ST-ROCH 520 RUE DE LA SALLE
535 RUE DE LA REINE
AVEC GRAND STATIONNEMENT POUR NOS CLIENTS AU MAGASIN

Une bonne affaire à un bon prix.



PRIX SPECIAUX
sur
ski-doo 1974
NEUFS

- | | PRIX 1974 | PRIX DE VENTE SUGGERES POUR 1974 |
|-----------------------------------|-----------------------|-----------------------------------|
| 1 - ELAN 250T (16 hp.) | \$795 ⁰⁰ | \$995 ⁰⁰ |
| 1 - OLYMPIQUE 340 ES (24 hp.) | \$995 ⁰⁰ | \$1,395 ⁰⁰ |
| 6 - OLYMPIQUE 400 (27 hp.) | \$945 ⁰⁰ | \$1,025 ⁰⁰ (prix 1974) |
| 1 - TNT 340S (28 hp.) | \$1,295 ⁰⁰ | \$1,495 ⁰⁰ |
| 1 - NORDIC 640 ER (DEMONSTRATEUR) | \$1,245 ⁰⁰ | \$1,645 ⁰⁰ (prix 1974) |

Toutes ces motoneiges portent une garantie d'un an (motoneiges neuves)

VENEZ VISITER NOTRE BOUTIQUE DE VETEMENTS

chez nous c'est
ski-doo
tant qu'il y aura
des hivers



4252 boul. Henri-Bourassa - Tél.: 628-2317
Ouvert le soir - VENTE - SERVICE - PIECES

DÉCÈS et AVIS DIVERS

• RHÉTORIENS et AMICALES • FUNÉRAILLES
• REMERCIEMENTS • IN MEMORIAM
• SERVICES ANNIVERSAIRES • FAVEURS

705 AVIS DE DÉCÈS

BEAUMONT (Gemma) — A Québec, le 23 septembre 1974, à l'âge de 56 ans et 8 mois, est décédée Mlle Gemma Beaumont, employée de Dominion Corset, fille de feu Joseph Beaumont et de feu dame Adèle Genest. Elle demeurait au 2965, Maria Goretti, Les Saules. Les funérailles auront lieu vendredi à 11h. Départ de la résidence funéraire de Sylvio Marceau Inc., 224 ouest, rue St-Vallier à 10h30 pour l'église Ste-Monique des Saules et de là au cimetière St-Charles. Elle laisse dans le deuil la fille adoptive de feu M. et Mme Achille Delisle; ses frères et sœurs, M. et Mme Hector Beaumont (Antonia Frenette), M. et Mme Achille Beaumont (Marguerite Gagnon), M. et Mme Louis Wagner (Jeanne d'Arc Beaumont), Mlle Jeanne d'Arc Delisle, M. et Mme Lorenzo Delisle (Régina Côté); ses neveux et nièces. Salon fermé de 5h à 7h. 691774

BERGERON (Marie-Louise) — A Québec, le 25 septembre 1974, à l'âge de 66 ans, est décédée Mlle Marie-Louise Bergeron, fille de feu Jean-Baptiste Bergeron et de feu Marie-Louise Levesque. Elle demeurait au 309, rue St-Georges, Lévis. Les funérailles auront lieu samedi le 28 septembre à 3h. Départ du salon funéraire Gilbert & Turgeon, 289, rue St-Georges Lévis.

à 2h45, pour l'église du Christ-Roi et de là au cimetière Mont-Marie. Elle laisse dans le deuil sa sœur et son beau-frère: M. et Mme Willie Lacroix (Anne-Marie); ses frères et belles-sœurs: M. et Mme Edouard Bergeron (Blanche Paradis), M. et Mme Albert Bergeron (Marcelle Singaster), M. et Mme Georges Bergeron (Rita Poulin), M. et Mme François Bergeron (Rita Lambert), M. et Mme Louis Bergeron (Thérèse Fortier), M. et Mme Joseph Bergeron (Anne-Marie Murray), Mme Narcisse Bergeron (Géraldine Ouellet), Mme Jean-Baptiste Bergeron (Blanche Couture), Mme Antoine Bergeron (Marie-Ange Carrier), Mme Ludger Lapierre (Simone Couture), ainsi que plusieurs neveux et nièces. 695792

BOSSE (M. Thomas) — A Québec, le 24 septembre 1974, à l'âge de 79 ans, est décédé M. Thomas Bossé, époux de dame Antonia St-Laurent (décédée). Il demeurait au 8320 - 1ère Avenue, Charlesbourg. Les funérailles auront lieu le 27 septembre 1974 à 9h30. Départ résidence Cloutier Ltée, 6450 Henri-Bourassa Charlesbourg à 9h15, pour l'église St-Charles Borromée et de là au cimetière Belmont. 694925

BUSSIÈRES (Juliette) — A Québec, le 24 septembre 1974, à l'âge de 74 ans, est décédée Mlle Juliette Bussièrès, fille de feu Augustin Bussièrès et dame Odile Denise. Elle demeurait au 250 Grande-Allée ouest. Les funérailles auront lieu samedi le 28 septembre 1974 à 10h. Départ de la résidence Cloutier Ltée, 975 Marguerite-Bourgeoys à 9h45 pour l'église St-Dominique et de là au cimetière Belmont. Elle laisse dans le deuil sa sœur et sa belle-sœur, Mlle Béatrice Bussièrès, Mme Fernand Bussièrès (Cécile Blouin); son neveu et sa nièce, Me et Mme Pierre Delisle (Margaret); ainsi que plusieurs cousins et cousines. Le salon sera fermé de 5h à 7h. 691789

CARON (Paul) — A La Malbaie, le 24 septembre 1974, à l'âge de 59 ans est décédé subitement Paul Caron, époux de dame Lucie Chouinard. Il demeurait à St-Pamphile. Les funérailles auront lieu vendredi 27 septembre à 3h. Départ de la résidence funéraire Claudius Lavoie St-Pamphile à 2h50 pour l'église de St-Pamphile et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants Renée, Olivier, Stéphane, sa sœur Jeanne (Mme Philippe Desrosiers), sa belle-mère, Mme J.-Pierre Chouinard ainsi que ses demi-sœurs, beaux-frères et belles-sœurs. 694902

COUTURE (Louis) — A Québec, le 25 septembre 1974, à l'âge de 72 ans, est décédé M. Louis Couture, époux de feu Aurèle Lemon. Il demeurait au 400, Champlain. Les funérailles auront lieu samedi 28 septembre à 10h. Départ du Funerarium Lépine Ltée 1584, Chemin St-Louis à 9h45 pour l'église Notre-Dame de la Garde et de là au cimetière Belmont. Il laisse dans le deuil une fille Carmen, une sœur et un beau-frère, M. et Mme Alfred Vallée (Marie), beaux-frères et belles-sœurs, M. et Mme Gérard Rousseau, M. et Mme Albert Lemon, M. et Mme Aimé Lemon, plusieurs neveux et nièces. 691784

DORION (Roland) — A Québec le 22 septembre 1974, à l'âge de 65 ans, est décédé M. Roland Dorion, employé de Canadian Tire, époux de dame Yvonne Alain. Il demeurait au 27, rue des Lilas O. app.4. Les funérailles auront lieu mercredi le 25 septembre à 10h. Départ de la résidence funéraire de La Cie Hubert Moisan 1187, 1ère avenue à 9h45 pour l'église de St-Albert le Grand et de là au cimetière Charlesbourg. Il laisse dans le deuil outre son épouse, son frère et sœur, beau-frère et belles-sœurs: M. Mme Paul Amédée Dorion, de Montréal, Mme Joseph Bourbeau (Laetitia), Mlle Blanche Dorion, M. Mme Charles Alain, ainsi que plusieurs neveux et nièces, cousins et cousines. Salon fermé entre 5h et 7h. 695906

DUCLOS (Léontine Montminy) — A l'Hôtel-Dieu de Montmagny, le 25 septembre 1974, à l'âge de 76 ans, est décédée dame Léontine Montminy, épouse de feu M. Téléphore Duclos de St-Tite des Caps. Les funérailles auront lieu samedi le 28 septembre à 2h30. Départ de la résidence funéraire Laurent Normand de St-François de Montmagny à 2h15, pour l'église de St-François et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil son frère Eugène, sa sœur Mme Adélaïde Blais (Clara); ses beaux-enfants Duclos ainsi que ses beaux-frères et belles-sœurs. 694433

DUSSAULT (Emma Le Grand) — A Québec, le 23 septembre 1974, est décédée dame Emma Le Grand, épouse de feu M. J.-Pamphile Dussault. Elle demeurait au 1002, ave de Salaberry, Québec. Les funérailles auront lieu jeudi le 26 septembre 1974 à 2h. Départ de la résidence funéraire Cloutier Ltée, 975, avenue Marguerite-Bourgeoys, Québec à 1h45 pour l'église Notre-Dame du Chemin et de là au cimetière Belmont. 691773

GILBERT (Imelda Robitaille) — A l'hôpital Laval, le 25 septembre 1974, à l'âge de 56 ans, est décédée dame Imelda Robitaille, épouse de M. Maurice Gilbert. Elle demeurait au 140 avenue St-Jacques, St-Raymond. Les funérailles auront lieu samedi le 28 septembre à 3h. Départ du foyer funéraire Roland G. Cantin 101, rue St-Joseph St-Raymond à 2h45, pour l'église St-Raymond et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil outre son époux, ses enfants: Jean-Marc (Hélène Deshaies), Rose-Hélène (Mme Rodrigue Girard), Annie et Luc; son père et sa mère: M. et Mme Georges Robitaille, ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Maxime Huard, M. et Mme Frédéric Moisan, M. et Mme Georges-Henri Robitaille, M. et Mme Arthur Robitaille, M. et Mme Marc Robitaille, M. et Mme Antoine Tardif, M. et Mme Armand Gilbert, M. et Mme Léonard Trudel, Mme Jeanne Durand, M. et Mme Anselme Gilbert, M. et Mme James Gilbert, M. et Mme Léonard Gilbert. 694980

GRENON (Edmond Lauréat) — A Québec, le 25 septembre 1974, à l'âge de 56 ans, est décédé M. Edmond Lauréat Grenon, contremaître C.A.R.D.E., époux de Gemma Morissette. Il demeurait au 1407, rue Charles, Sillery. Les funérailles auront lieu samedi, le 28 septembre à 9h. Départ du Funerarium Lépine Ltée 1584, Chemin St-Louis à 8h45 pour l'église St-Charles Garnier et de là au cimetière St-Michel. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, gendre et belle-fille, M. et Mme Gilles Grenon (Suzanne Lambert), M. et Mme Réjean St-Laurent (Gisèle), Mlle Lorraine Grenon; parents et beau-parent, M. et Mme Aldolphe Grenon, Mme Edmond Morissette; une petite-fille, Isabelle Grenon; frères et sœurs, beau-frère et belles-sœurs, M. et Mme Joseph Morissette, M. et Mme Lucien Grenon, M. et Mme Gérard Bergeron, M. et Mme Léo Grenon, M. et Mme Alphonse Grenon, M. et Mme Philippe Grenon, M. et Mme Edmond Morissette, M. et Mme Marcel Paquet, M. et Mme Thérèse Levesque, M. et Mme Raymond Fiset, M. et Mme Daniel Gignac, M. et Mme Joseph Edouard Blaine. 691786

JACQUES (Valérie Roy) — A l'hôpital St-Joseph de Beauceville, le 25 septembre 1974, à l'âge de 82 ans et 7 mois, est décédée dame Valérie Roy, épouse de feu M. Jean-Thomas Jacques. Elle demeurait à Vallée-Jonction. Les funérailles auront lieu samedi le 28 septembre à 10h30. Départ du Funerarium Armand Plante rue L'Abbé à 10h10, pour l'église de

l'Enfant-Jésus et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil son gendre, M. et Mme Aimé Poulin, une petite-fille, M. et Mme Julien Laperrière (Diane), ainsi que plusieurs neveux et nièces. 695930

MORNEAU (Lucien) — A Montréal, le 23 septembre 1974, à l'âge de 44 ans, est décédé M. Lucien Morneau, époux de dame Laurette Labrie. Il demeurait au 10227 rue Chambord, Montréal. Les funérailles auront lieu samedi le 28 septembre à 2h. Départ des salons Claude Maroux Ltée Place de l'Église Charny à 1h50, pour l'église de Charny et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil outre son épouse, sa belle-mère Mme France Labrie; ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Lionel Morneau (Lucile Pelletier), M. et Mme Aurèle Lord (Gabrielle), M. et Mme Julien Dupont (Yvette), Mme Jean Venerey (Jeanne), M. et Mme Lionel Belleau (Adrienne), M. et Mme Emilio Legros (Noëlla), M. et Mme Julien Morneau (Rachelle Avoine), M. Jean Morneau, M. et Mme Lucien Nadeau, M. et Mme Arthur Labrie (Thérèse Fortier), M. et Mme Lauriat Labrie (Alice Caouette), M. et Mme Edmond Carrier (Régina Labrie), Mme Léanne Mercier, M. et Mme Lévis Girard, (Béatrice Labrie), M. et Mme Benoît Labrie et Laurette Fortin, Mme Simone Côté, Mme Jeannette Charest, M. et Mme Raymond Labrie (Huguette Pelletier), M. et Mme Roger Labrie (Noëlla Jacques), M. et Mme Conrad Labrie (Margot Nante). 694378

ROY (Paul) — A Québec, le 25 septembre 1974, à l'âge de 69 ans, est décédé M. Paul Roy, retraité, époux de dame Lumina Laverdière. Il demeurait au 56, rue des Chênes ouest. Les funérailles auront lieu samedi 28 septembre à 9 heures. 693133

L'HEBREUX (J. Ferdinand) — Samedi, le 28 septembre à 4 heures p.m., en l'église St-David de Lévis, sera chanté le service anniversaire de M. J. Ferdinand L'Hebreux, époux de dame Pauline Fillion. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 691738

LAMONTAGNE (Philippe) — Samedi le 28 septembre à 10 heures a.m., en l'église Notre-Dame des Victoires, sera chanté le service anniversaire de M. Philippe Lamontagne, époux de feu Alice Duquet. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 691738

ROY (Paul) — A Québec, le 25 septembre 1974, à l'âge de 69 ans, est décédé M. Paul Roy, retraité, époux de dame Lumina Laverdière. Il demeurait au 56, rue des Chênes ouest. Les funérailles auront lieu samedi 28 septembre à 9 heures. 693133

MORIN (William) — Samedi le 28 septembre, à 5 heures p.m., en la Basilique Notre-Dame de Québec, sera chanté le service anniversaire de l'honorable William Morin, époux de dame Yvonne Simard. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 693226

PICHETTE (François) — Samedi le 28 septembre à 7 heures p.m., en l'église de Château-Richer, sera chanté une messe anniversaire pour M. François Pichette. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 692339

SIMARD (Paul-Eugène) — Le vendredi 27 septembre 1974, à 16h30, en la chapelle extérieure du Séminaire de Québec, sera célébrée une messe pour le repos de l'âme de M. l'abbé Paul-Eugène Simard, décédé le 10 juillet 1973. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 691734

ST-AMAND (Dr Hector) — Samedi le 28 septembre à 4 heures p.m., en l'église St-Thomas d'Aquin, sera chanté le service anniversaire du Dr Hector St-Amand, époux de dame Bernadette Bédard. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 692367

TURGEON (Etienne) Vendredi le 27 septembre à 19h30 heures, en l'église de Lauzon, sera chanté le service anniversaire de M. Etienne Turgeon, époux de dame Simone Poiré. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 693438

GAGNON (Jean-Paul) — Samedi le 28 septembre 1974, à 3h p.m., en l'église de Giffard, sera chanté le service anniversaire de M. Jean-Paul Gagnon, époux de dame Alphonse Hallé. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 691802

GUILMETTE (Margo Lessard) — Samedi le 28 septembre 1974, à 3h p.m., en l'église de Boischatel, sera chanté le service anniversaire de dame Margo Lessard, épouse de M. Lucien Guilmette de Boischatel. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 693413

LACHANCE (Lactance) — Samedi le 28 septembre 1974 à 3h p.m., en l'église St-Jean, de l'Orléans, sera chanté le service anniversaire de M. Lactance Lachance, époux de dame Berthe Bernier. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 691738

LACHANCE (Lactance) — Samedi le 28 septembre 1974 à 3h p.m., en l'église St-Jean, de l'Orléans, sera chanté le service anniversaire de M. Lactance Lachance, époux de dame Berthe Bernier. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 691738

LACHANCE (Lactance) — Samedi le 28 septembre 1974 à 3h p.m., en l'église St-Jean, de l'Orléans, sera chanté le service anniversaire de M. Lactance Lachance, époux de dame Berthe Bernier. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 691738

LACHANCE (Lactance) — Samedi le 28 septembre 1974 à 3h p.m., en l'église St-Jean, de l'Orléans, sera chanté le service anniversaire de M. Lactance Lachance, époux de dame Berthe Bernier. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 691738

LACHANCE (Lactance) — Samedi le 28 septembre 1974 à 3h p.m., en l'église St-Jean, de l'Orléans, sera chanté le service anniversaire de M. Lactance Lachance, époux de dame Berthe Bernier. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 691738

LACHANCE (Lactance) — Samedi le 28 septembre 1974 à 3h p.m., en l'église St-Jean, de l'Orléans, sera chanté le service anniversaire de M. Lactance Lachance, époux de dame Berthe Bernier. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 691738

LACHANCE (Lactance) — Samedi le 28 septembre 1974 à 3h p.m., en l'église St-Jean, de l'Orléans, sera chanté le service anniversaire de M. Lactance Lachance, époux de dame Berthe Bernier. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 691738

LACHANCE (Lactance) — Samedi le 28 septembre 1974 à 3h p.m., en l'église St-Jean, de l'Orléans, sera chanté le service anniversaire de M. Lactance Lachance, époux de dame Berthe Bernier. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 691738

LACHANCE (Lactance) — Samedi le 28 septembre 1974 à 3h p.m., en l'église St-Jean, de l'Orléans, sera chanté le service anniversaire de M. Lactance Lachance, époux de dame Berthe Bernier. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 691738

LACHANCE (Lactance) — Samedi le 28 septembre 1974 à 3h p.m., en l'église St-Jean, de l'Orléans, sera chanté le service anniversaire de M. Lactance Lachance, époux de dame Berthe Bernier. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 691738

LACHANCE (Lactance) — Samedi le 28 septembre 1974 à 3h p.m., en l'église St-Jean, de l'Orléans, sera chanté le service anniversaire de M. Lactance Lachance, époux de dame Berthe Bernier. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 691738

LACHANCE (Lactance) — Samedi le 28 septembre 1974 à 3h p.m., en l'église St-Jean, de l'Orléans, sera chanté le service anniversaire de M. Lactance Lachance, époux de dame Berthe Bernier. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 691738

LACHANCE (Lactance) — Samedi le 28 septembre 1974 à 3h p.m., en l'église St-Jean, de l'Orléans, sera chanté le service anniversaire de M. Lactance Lachance, époux de dame Berthe Bernier. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 691738

LACHANCE (Lactance) — Samedi le 28 septembre 1974 à 3h p.m., en l'église St-Jean, de l'Orléans, sera chanté le service anniversaire de M. Lactance Lachance, époux de dame Berthe Bernier. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 691738

LACHANCE (Lactance) — Samedi le 28 septembre 1974 à 3h p.m., en l'église St-Jean, de l'Orléans, sera chanté le service anniversaire de M. Lactance Lachance, époux de dame Berthe Bernier. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 691738

LACHANCE (Lactance) — Samedi le 28 septembre 1974 à 3h p.m., en l'église St-Jean, de l'Orléans, sera chanté le service anniversaire de M. Lactance Lachance, époux de dame Berthe Bernier. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 691738

760 FAVEURS OBTENUES

GRANDS remerciements à Jean XXIII pour faveur obtenue avec promesse de publier. Mme L.B. 691792



REMERCIEMENTS à sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, pour faveur obtenue. Promesse de faire publier. L. Komery. 679788

SERVICES SPECIAUX

790 MONUMENTS FUNÉRAIRES

VILLENEUVE & FRERE MANUFACTURIER monuments depuis 1897, meilleur prix en ville, économisez, consultez-nous avant d'acheter, qualité garantie, 1029, St-Vallier, ouest, 527-0854, 523-5394. 696533

THERIAULT & FILS 710 1ère Avenue, Québec, 524-1361. 690973

Sadate se donne un nouveau gouvernement

LE CAIRE (d'après AFP et Reuter) — Le président égyptien Anouar el-Sadate, s'est déchargé, hier, de ses fonctions de premier ministre en demandant au premier vice-premier ministre Abdelaziz Hegazi de former un nouveau cabinet.

Le nouveau premier ministre a aussitôt acquisé à la demande du président, conservant à leurs postes les trois hommes clés du précédent gouvernement, le maréchal Ahmed Ismail, à la Guerre, M. Ismail Fahmi, aux Affaires étrangères et M. Mahmoud Salem, à l'Intérieur.

Quatre nouveaux ministres ont fait leur apparition et deux autres portefeuilles ont été créés, soit ceux du

La grève générale avorte en Ethiopie

ADDIS-ABEBA (d'après AFP, Reuter, UP) — L'armée éthiopienne semble avoir remporté, hier, la première épreuve de force importante depuis la déposition de l'empereur Haïlé Sélassié, il y a deux semaines, lorsque l'ordre de grève générale de la Confédération des syndicats de travailleurs éthiopiens (GELU) n'a pas été suivi par les 140.000 syndiqués et que les étudiants, qui devaient se rassembler à l'université pour appuyer les syndicats, ne se sont pas dérangés en grand nombre.

La confédération précise, de son côté, avoir reporté la grève à la dernière minute, affirmant que le mot d'ordre ne pouvait vraisemblablement pas être suffisamment suivi parce que les journaux du pays n'avaient pas fait état, manquant par là à leur mission d'informateurs.

Les observateurs ne prennent pas très au sérieux l'affirmation de la confédération concernant l'annulation de la grève. Ils constatent cependant que la presse n'a effectivement pas fait mention du mot d'ordre de grève, se contentant d'ap-

payer le gouvernement militaire provisoire qui accusait certains leaders syndicaux de vouloir déclencher des grèves sans préciser de date.

Ces observateurs estiment qu'en ne suivant pas cette grève, interdite par les militaires, les travailleurs ont sans doute voulu d'abord préserver leur emploi et éviter ensuite un affrontement avec les forces de l'ordre.

Il est certain qu'ils ont ainsi donné un peu plus de temps au gouvernement provisoire pour réaliser ses promesses. Le conseil militaire semble donc posséder maintenant un contrôle absolu de la situation, comme le soulignait, hier, un diplomate en poste à Addis-Abeba.

De plus, puisque la grève n'a pas été suivie, il n'y a pas eu de violence, et, ainsi, les militaires n'ont pas eu à ternir leur réputation de pacifiques en intervenant pour faire respecter la loi qu'ils appliquent et qui, dans le cas d'acier, interdisait toute grève.

"Agents de l'impérialisme" Les trois dirigeants de la

confédération, MM. Beyene Solomon, son président, Gidey Gebre, son vice-président, et Fisseha Tsion, son secrétaire général, arrêtés au quartier général de la quatrième division, où ils avaient été initiés à se rendre pour des discussions ont été transférés dans une caserne à l'intérieur de l'ancien aéroport d'Addis-Abeba.

Fort de son expérience récente, l'armée s'efforce maintenant de les discréditer aux yeux de la population.

Un communiqué du conseil militaire, publié hier matin par le quotidien en langue anglaise "Ethiopian Herald" (gouvernemental), accuse M. Beyene Solomon et trois de ses associés (non identifiés) d'avoir détourné, à des fins personnelles, une partie d'un don de \$500.000 de la confédération syndicale américaine "AFL-CIO", destiné à la construction du siège du CELU, à Addis-Abeba.

Le conseil militaire affirme que les trois dirigeants arrêtés étaient des "agents de l'impérialisme".

Estela Peron réclame de nouveaux pouvoirs

BUENOS-AIRES (d'après AFP et UP) — Le président argentin Maria Estela Peron a envoyé devant le Congrès un projet de loi demandant de sévères con-

damnations à la prison pour les guérilleros, les journalistes qui donnent un compte rendu des activités de la guérilla et des ouvriers qui résistent aux ordres pour mettre fin aux conflits ouvriers, ont déclaré des sources gouvernementales.

La législation demande également l'expulsion du pays à la fin de leur séjour en prison, des Argentins naturalisés et des étrangers qui ont été reconnus coupables de ces accusations.

Le projet a été envoyé au Sénat une semaine avant qu'il ne termine sa session lundi prochain.

Dans une déclaration accompagnant le projet de loi, M. Peron a dit que cette législation n'avait pas pour but de limiter la liberté d'action des habitants du pays, mais qu'elle était dirigée contre les activités subversives et disloquatives de certains groupes qui essaient de détruire les valeurs essentielles et vitales qui font partie du patrimoine du peuple.

La loi prévoit des peines de prison de trois à huit ans pour toute action n'étant pas déjà contenue dans le

code pénal et qui ont pour but d'essayer de changer ou supprimer l'ordre institutionnel et la paix sociale de la nation.

La loi demande des peines d'emprisonnement de deux à cinq ans pour les journalistes qui "présentent, propagent les actions, photos ou communications" des groupes agissant contre la loi.

Elle prévoit également des sentences d'emprisonnement de un à trois ans pour les personnes qui n'obéissent pas aux ordres des autorités publiques lorsqu'une grève ou un autre type de conflit ouvrier est déclaré illégal.

Colonel assassiné

Le chef de la division des ingénieurs du commandement du troisième corps de l'armée, le colonel Oscar Grassi, âgé de 48 ans, a été assassiné, hier matin, par un commando extrémiste de quatre personnes, apprend-on à Cordoba de source militaire.

Le colonel Grassi a été abattu de 17 balles alors qu'il quittait son domicile et montait dans son automobile.

Traversée transatlantique par fusées supersoniques sous-marines

WASHINGTON (AFP) — Le violoniste américain Hyman Bress a lancé l'idée de la traversée de l'Atlantique (passagers et fret) à l'aide de fusées supersoniques qui emprunteraient un tunnel rudimentaire, à 120 mètres sous les eaux (400 pieds).

Des fusées Titan (l'ICBM qui a servi de lanceur aux

astronautes Gemini) seraient ainsi le voyage en 60 minutes dans un sens.

Hyman Bress explique ainsi son projet:

Le tunnel serait constitué par des tubes de béton armé d'un diamètre de 7m50 (25 pieds) disposés bout à bout. Les Titan atteindraient une vitesse voisine de 11.000 kilomètres à l'heure (10.000

feet) et passeraient par un tunnel à l'aller, et par un autre qui lui serait parallèle, à la même profondeur, dans l'autre sens.

Le projet de fusées transatlantiques coûterait au total de 75 à 80 milliards de dollars, et le prix d'un parcours ne serait que d'une cinquantaine de dollars.

M. Bress dit avoir discuté de son idée avec des savants comme avec des autorités internationales et, ajoute-t-il, "on veut bien m'écouter".

En réalité, n'a-t-on pas ri, en Amérique, quand Edison a parlé du premier téléphone, et quand les frères Wright construisaient leur avion?

Etude du volcan Erebe d'Antarctique

WASHINGTON (AFP) — Des volcanologues américains, français et néo-zélandais se rendront vers la fin de l'année dans l'Antarctique où des savants ont récemment constaté que l'activité du volcan Erebe — haut de 4.000 mètres (13.000 pieds) — s'est substantiellement intensifiée.

Des spécialistes qui explorent le continent glacé sous les auspices de la Fondation scientifique nationale (NSF) sont récemment parvenus à cette conclusion.

Le cône du volcan, qui est le seul en activité permanente dans l'Antarctique, s'est élargi. Les éruptions projettent maintenant des cendres et des fragments de rocs jusqu'à une hauteur de 120 mètres (400 pieds) et non plus seulement un panache de vapeurs sulfureuses, comme ce fut le cas lors de ces dernières décennies.

Quand le temps le permettra, vraisemblablement à la fin de l'automne ou cet hiver (saison qui correspond à l'été austral), des équipes de volcanologues des trois pays précités se rendront sur les lieux. Le

Baisse de 12% du taux de natalité en France

PARIS (AFP) — La France enregistrera environ 100.000 naissances en moins en 1974 par rapport aux années précédentes, selon les estimations de l'Institut national de la statistique, soit une baisse d'environ 12%.

Ainsi, pour la première fois en France, depuis la guerre, le taux de reproduction sera légèrement inférieur à un, ce qui signifie que la génération de femmes ne sera pas remplacée totalement. Cette diminution des naissances, commune à l'ensemble des pays industrialisés, n'a toutefois rien d'alarmant dans la mesure où, souligne l'étude, le taux de natalité reste très supérieur au taux de mortalité (environ 550.000 décès pour 770.000 naissances).

L'étude de l'Institut national de la statistique fait ressortir également l'accélération de la baisse de la fécondité ainsi que l'accroissement des naissances illégitimes (8,2% en 1973 contre 6,8% en 1971) et le fléchissement du nombre de mariages.

Jeu clandestin

ROME (Reuter) — Un casino clandestin réservé aux personnes de sexe féminin a été découvert à Rome, a annoncé, hier, la police italienne.

Des policiers déguisés en garçons de café ont pénétré mardi soir, dans la salle de jeu et ont découvert une vingtaine de dames de la haute société, dont certaines font partie de la noblesse romaine, qui s'y livraient au jeu.

Des mises de plus de 30 millions de lires ont été trouvées sur les tables. Le propriétaire du local et le croupier ont été inculpés d'organisation de jeux clandestins.

Le mâle accouche

INDIANAPOLIS (PA) — Le directeur du zoo d'Indianapolis ne cherche plus de femelle pour ses kangourous.

Un visiteur a remarqué, l'autre jour, que quelque chose paraissait sortir de la poche de l'un des kangourous, que l'on croyait tous mâ